

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Des 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 578 61-39  
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 4 Juillet 1974.

## S O M M A I R E

1. — Rappel au règlement (p. 3291).  
MM. Guerlin, le président.
2. — Pollution du littoral méditerranéen. — Remplacement d'un membre de la commission d'enquête (p. 3292).
3. — Nomination d'un représentant à l'Assemblée parlementaire des communautés européennes (p. 3292).
4. — Nomination d'un représentant suppléant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 3292).
5. — Loi de finances rectificative pour 1974. — Discussion d'un projet de loi (p. 3292).

MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Fourcade, ministre de l'économie et des finances; Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; d'Aillières, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées; Leart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. le ministre de l'économie et des finances.

★ (1 f.)

Discussion générale: MM. Debré, Bouloche, Brocard, Baillet.

MM. le président, Rigout.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Ordre du jour (p. 3314).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Guerlin, pour un rappel au règlement.

M. André Guerlin. Monsieur le président, en vertu de l'article 139 du règlement les ministres disposent d'un délai maximum de trois mois pour répondre aux questions écrites.

Or la question écrite que j'ai posée vers le milieu du mois de mars à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, n'a pas encore reçu de réponse. Pourtant son importance est considérable puisqu'elle concerne la situation des organismes d'H. L. M. qui se consacrent à l'accession à la propriété.

En effet, la hausse galopante des frais de la construction ne se trouve pas compensée par l'augmentation parallèle des prêts ; au contraire, la situation s'aggrave en raison du taux d'intérêt toujours plus élevé, voire prohibitif, des prêts complémentaires. Aussi les organismes d'H. L. M. assistent-ils impuissants à la fuite de leur clientèle.

Si des mesures énergiques ne sont pas prises sans plus tarder, ces difficultés risquent de conduire à une crise grave dont les conséquences pèseront lourd sur l'industrie du bâtiment. La meilleure réponse à ma question serait que des mesures soient prises le plus rapidement possible par le Gouvernement.

J'espère que mon appel sera entendu.

**M. le président.** Monsieur Guerlin, je crois pouvoir vous répondre qu'il a été très souvent demandé ici aux membres du Gouvernement de se montrer plus attentifs à la préoccupation que vous venez de rappeler. Je suis sûr que M. le ministre de l'économie et des finances a entendu votre propos et qu'il en fera part à ses collègues, ce dont je le remercie.

— 2 —

#### POLLUTION DU LITTORAL MEDITERRANEEN

##### Remplacement d'un membre de la commission d'enquête.

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que M. Frêche a été nommé membre de la commission d'enquête sur la pollution du littoral méditerranéen et sur les mesures à mettre en œuvre pour la combattre et assurer la défense de la nature, en remplacement de M. Bayou, démissionnaire, dès la publication de sa candidature au *Journal officiel* de ce matin.

— 3 —

#### NOMINATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la candidature de M. Zeller, au siège vacant de représentant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, a été affichée et publiée au *Journal officiel* de ce matin.

La nomination a pris effet dès cette publication.

M. Zeller exercera son mandat jusqu'au 13 juin 1975, date d'expiration du mandat des représentants actuellement en fonction.

— 4 —

#### NOMINATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la candidature de M. Daillet, au siège vacant de représentant suppléant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, a été affichée et publiée au *Journal officiel* de ce matin.

La nomination a pris effet dès cette publication.

M. Daillet exercera son mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

— 5 —

#### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974

##### Discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 (n<sup>os</sup> 1110, 1115).

La parole est à M. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Maurice Papon, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, mes chers collègues, le plan de lutte contre l'inflation correspond à la décision de s'attaquer enfin au dilemme expansion-inflation auquel l'économie française se trouve confrontée dans des circonstances aggravées par l'augmentation forte et brutale de nos paiements extérieurs.

Il me paraît inutile de reprendre la description de cette situation puisque M. le ministre de l'économie et des finances en a présenté lui-même une analyse sans complaisance : glissement accéléré des prix, ampleur du déficit extérieur, excès de la demande globale. Il s'est assigné des objectifs clairs et précis : réduire des deux tiers le rythme de la hausse des prix, faire disparaître le déficit extérieur à la fin de 1975 et limiter à 0,5 p. 100 par trimestre la hausse du pouvoir d'achat.

A la suite de cette analyse, et après la fixation de ces objectifs, le Gouvernement propose aujourd'hui la mise en œuvre de mesures strictes qui tendent à opérer une ponction fiscale sur les revenus de divers agents économiques et à obtenir de substantielles économies d'énergie, tout en respectant les engagements internationaux souscrits par la France dans le domaine des échanges extérieurs.

Puisque M. le ministre de l'économie et des finances est ici pour vous exposer les analyses du Gouvernement et pour commenter ses projets, je puis entrer immédiatement dans le vif de la discussion, non sans avoir dit auparavant à M. Fourcade que nous lui savons gré d'avoir fourni à la commission des finances toutes les précisions que nous pouvions souhaiter. Ses réponses, sans dérober et d'une grande clarté, témoignent de beaucoup de fermeté d'intention. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et de nombreux bancs des républicains indépendants.*)

Si le plan contre l'inflation adopté par le Gouvernement est cohérent dans ses principes, il prête, sur le plan pratique, à plusieurs critiques — c'est bien évident — et il laisse subsister quelques interrogations.

Le programme proposé est cohérent dans ses principes parce qu'il prévoit des actions de freinage des mécanismes de la consommation et des actions correctives des effets de l'inflation.

Les actions de freinage répartissent la ponction à effectuer sur l'excès de la demande entre les ménages et les entreprises et l'étendent à ce qu'on peut appeler la demande publique.

Au cours de l'année 1973, et a fortiori au début de l'année 1974, la demande des ménages a progressé à un rythme soutenu, à peine inférieur à celui de la production intérieure brute, puisqu'il a atteint le taux de 5,9 p. 100.

Ce rythme traduit le comportement des ménages qui ont acheté des biens de consommation durables afin de se protéger contre la dépréciation de la monnaie.

En effet, le rythme de la hausse des prix s'est accéléré au cours de cette période et l'accroissement de 8,5 p. 100 observé en 1973 qui, il y a quelques années, aurait semblé insupportable, nous apparaît aujourd'hui comme un objectif inaccessible, alors que nous sommes, en 1974, sur la pente de 17 p. 100, c'est-à-dire le double.

Les revenus des ménages ont, non seulement suivi, mais dépassé les prix dans leur course, qu'il s'agisse des salaires ou des revenus des entrepreneurs individuels, conformément d'ailleurs à une tendance observée depuis plusieurs années : l'accroissement des dépôts dans les caisses d'épargne témoigne de l'existence, chez des particuliers souvent de condition modeste, d'une masse importante de liquidités en attente d'emploi.

Dans cette progression nominale des revenus, il ne serait guère décent de ranger aujourd'hui ceux des agriculteurs car, s'il est exact qu'ils ont connu de 1972 à 1973 une forte progression, dont une part, d'ailleurs, constituait un rattrapage, le revenu des éleveurs — car ce sont eux qui sont principalement en cause — a décliné aussi vite et aussi amplement qu'il était monté, de sorte qu'on peut les tenir pour des victimes de l'inflation.

Ce problème est grave en lui-même et par ses incidences, il est urgent de le régler et j'appelle tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur ce point. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Tout est donc en place pour nourrir l'inflation par excès de la demande : augmentation des chiffres d'affaires, carnets de commandes remplis, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, liqui-

dités importantes, hausse des prix. Cette situation d'ensemble a incité les uns et les autres à multiplier les achats de précaution et comme il n'y a aucune raison pour que le mouvement s'arrête de lui-même, l'intervention de la puissance publique était, depuis plusieurs mois, devenue inévitable ; elle s'est enfin produite.

Cette intervention consiste à demander aux particuliers, par la voie du prélèvement fiscal, un effort supplémentaire dont le dispositif est d'une assez brutale simplicité, comme il convient, on doit le souligner, à un moment où il est nécessaire d'agir vite.

L'impôt sur le revenu de 1973 est majoré dans une proportion qui varie de 5 à 15 p. 100, selon un barème qui tient compte à la fois de l'importance des revenus et de la situation de famille du contribuable.

Pour situer l'importance de la ponction opérée sur les revenus des ménages, il est bon de rapprocher le montant de ce prélèvement exceptionnel — 2 500 millions de francs — de ce que représente pour 1974 l'impôt sur le revenu tel qu'il est prévu, à savoir 43 500 millions de francs. L'accroissement de la ponction opérée sur les revenus par cette majoration exceptionnelle est donc de 5,7 p. 100.

Comme les ménages, les entreprises participent à l'augmentation de la demande globale. C'est évidemment dans le secteur des biens d'équipement que leur intervention présente le plus d'importance puisque leur fabrication est génératrice de profits et d'emplois et a donc un effet multiplicateur.

Depuis plusieurs années, les entreprises françaises, qu'elles soient privées ou publiques, ont soutenu un effort d'investissement important et constant. Les prévisions établies pour 1974 laissent prévoir une progression en volume de l'ordre de 7 p. 100, comparable d'ailleurs à celle des années précédentes. La proportion de nos moyens consacrés à l'investissement témoigne du dynamisme de notre économie et semble apporter, par conséquent, un motif de satisfaction.

Pourtant notre appareil de production pêche par défaut : une grande partie du potentiel industriel est utilisé, nombre de nos entreprises arrivent à la limite de leur capacité de production et se révèlent incapables de répondre aux demandes internes et externes. Ce faisant, l'appareil de production participe pour sa part à l'inflation par la voie de l'insuffisance de l'offre.

En premier lieu, les entreprises françaises, talonnées par la demande croissante de leurs clients, doivent s'adresser à des fournisseurs étrangers pour renforcer leur équipement, ce qui surcharge notre déficit extérieur.

En second lieu, il existe encore, en ce milieu de l'année 1974, une forte demande étrangère de biens d'équipement qui n'est toujours pas satisfaite par nos entreprises pour les raisons que j'ai rappelées tout à l'heure, alors que certains de nos concurrents, telle l'Allemagne de l'Ouest, disposant de capacités inemployées, continuent de nous supplanter sur les marchés extérieurs.

Le Gouvernement a donc décidé de réduire la demande des entreprises françaises afin de dégager, chez nos producteurs, des surplus exportables. L'objectif est double : peser sur le mouvement des prix par la réduction de la demande interne et réduire le déficit commercial extérieur par l'accroissement des ventes à l'étranger. Les mesures prises pour parvenir à ce double objectif associent l'action fiscale, l'encadrement du crédit et le contrôle des prix.

L'action fiscale est constituée par un prélèvement exceptionnel sur les liquidités des sociétés dont le produit sera d'environ cinq milliards de francs, alors que, je le rappelle, l'impôt sur les sociétés doit produire, en 1974, vingt-six milliards de francs.

Par ailleurs, l'amortissement dégressif sera rendu moins attrayant et sera même complètement supprimé pour les immobilisations à courte durée d'amortissement. Cette mesure est inspirée du plan anti-inflationniste mis en œuvre l'an dernier par le Gouvernement allemand, tout en étant moins sévère, puisque ce dernier avait même assis une taxe sur les investissements.

Nous n'aurons peut-être pas l'occasion de revenir sur l'exemple allemand ; aussi me semble-t-il opportun de souligner qu'il convient de s'en inspirer par l'esprit qui l'anime et par l'énergie qu'il manifeste, plutôt que par les modalités que cet effort a empruntées, car les situations allemande et française sont opposées. En effet, l'Allemagne avait à lutter contre l'excès, tant des exportations que de la production industrielle intérieure, alors que la situation de la France est exactement inverse : nous cherchons à accroître nos exportations et aussi notre capacité de production. La comparaison entre les deux situations se reflète d'ailleurs dans la position respective des monnaies, le deutschemark et le franc.

En ce qui concerne le crédit, le Gouvernement maintient le dispositif d'encadrement déjà mis en place, et c'est sans doute le moment de rappeler que récemment, ce dispositif n'a pas fonctionné avec toute l'efficacité attendue, puisque les crédits accordés par les banques, au cours des deux premiers mois de cette année, ont dépassé de 20 p. 100 environ ceux de l'année dernière, alors que la norme fixée par les pouvoirs publics était de 11 p. 100.

Enfin est maintenu et même légèrement aménagé, sinon renforcé, le régime contractuel de programmation des prix déjà en vigueur, dans lequel il sera tenu compte des éventuelles baisses des matières premières importées qui paraissent se dessiner, sans qu'on puisse avoir actuellement quelque certitude que ce soit à cet égard.

La cohérence du plan se retrouve dans la réduction de la consommation publique, par des mesures qui concernent essentiellement le budget et l'énergie.

Par la réduction de la demande des administrations publiques, le Gouvernement se propose de réaliser, en 1974, une économie budgétaire globale de un milliard de francs.

Le projet de loi de finances rectificative qui vous a été distribué, mes chers collègues, est équilibré en recettes et en dépenses et ne comporte pas, en principe, d'effet inflationniste. En effet, les crédits nouveaux sont gagés et, au surplus, les plus-values fiscales provenant du mouvement d'inflation serviront en partie à rembourser les avances de la Banque de France à l'Etat et M. le ministre de l'économie et des finances a d'ailleurs déjà agi en ce sens.

Evidemment, il était essentiel que le programme de lutte contre l'inflation intègre une réduction de la consommation nationale d'énergie et le collectif budgétaire tient compte d'une réduction de 20 p. 100 de la consommation des produits énergétiques par les administrations publiques.

Quant à la consommation des produits pétroliers par le secteur privé, le Gouvernement prévoit la mise en œuvre d'un plafonnement qui devrait atteindre plus particulièrement la consommation du fuel. Il en attend une économie de l'ordre de cinq milliards de francs d'importations, ce qui n'est pas négligeable au regard du déficit de notre balance commerciale qui avoisine trente milliards de francs.

Enfin, une recette fiscale supplémentaire de 640 millions de francs est attendue de la majoration de cinq centimes par litre du prix des carburants. Le produit budgétaire de cette majoration permettra au Gouvernement de réduire de 17,6 à 7 p. 100 le taux de la T. V. A. applicable aux transports publics de voyageurs. On ne peut qu'approuver cette disposition qui permettra de stabiliser, au cours des prochains mois, les tarifs des transports en commun, moyennant une légère augmentation du prix des carburants supportée par les utilisateurs de véhicules particuliers.

Voilà, monsieur le ministre, une mesure particulièrement heureuse et efficace dont la portée dépasse l'équilibre financier sur lequel elle repose, car elle implique un transfert délibéré vers l'utilisation sociale des transports collectifs.

En résumé, effet de freinage sur la consommation privée et publique inspiré par le souci économique de ralentir l'inflation et, dans le même temps, effort pour corriger les plus évidentes des inégalités sociales engendrées par l'inflation, inspiré par le souci social de redistribuer une partie du revenu national.

Aux mesures sociales arrêtées dans le premier trimestre de cette année se sont ajoutés, le 19 juin dernier : le relèvement de l'allocation de vieillesse ; la revalorisation des pensions ; l'augmentation des prestations familiales et, par la voie de ce collectif, l'attribution d'une allocation de rentrée scolaire.

Cet ensemble de mesures proposées en faveur des moins favorisés, des oubliés de la croissance ou, en tout cas, des victimes les plus exposées à l'inflation, représentera un pouvoir d'achat nouveau de 2 700 millions de francs environ dont on peut être assuré qu'il sera entièrement consacré à la consommation.

Mais, en termes d'économie générale, ces prestations nouvelles auront leur contrepartie, à peu près chiffre pour chiffre, dans les prélèvements opérés sur les revenus des particuliers les plus aisés. C'est le type même du transfert social justifié.

Il convient d'observer au passage que ces mesures sociales sont les bienvenues, encore qu'elles constituent pour partie un rattrapage. Mais elles imposent que soit maîtrisé à brève échéance le problème des prix pour que leurs effets bénéfiques ne soient pas annulés à terme.

Ces charges nouvelles, en grande partie supportées par les régimes sociaux, ont naturellement une incidence sur le budget de la nation, pour un montant de 138 millions de francs inscrit au collectif et couvert — je l'ai dit — par des ressources nouvelles.

C'est d'ailleurs la vocation de ce collectif budgétaire d'introduire dans les autorisations de crédits les correctifs qu'impose la hausse des prix des produits pétroliers en ce qui concerne l'administration et les services de l'Etat, ainsi que les crédits prévus pour le relèvement des rémunérations de la fonction publique et des pensions.

Ce projet en strict équilibre préfigure peut-être ainsi, pour le budget de 1975, l'extrême rigueur que vous avez annoncée, monsieur le ministre. Mais il va sans dire que les hausses de prix du carburant, comme les nouvelles charges de personnel, pèseront sévèrement sur les budgets des collectivités locales. On ne peut se dispenser d'évoquer ici ce problème dont les administrateurs locaux — vous en êtes un, monsieur le ministre — mesurent tout le poids.

Cohérent dans ses principes, ce plan de lutte contre l'inflation n'échappe pas à la critique.

Mais qui croirait le contraire ?

Je ne vous ferai pas grief, monsieur le ministre, de son retard sur l'événement. C'est dès l'an dernier que les tendances inflationnistes se sont aggravées et accélérées en France, particulièrement au cours du dernier trimestre et, si ce plan d'arrêt est aujourd'hui le bienvenu, reconnaissons, sans y insister davantage, qu'il arrive après une trop longue période d'atermoiement. L'explication de cette inaction réside apparemment dans la préférence donnée au maintien de l'emploi plutôt qu'à la lutte contre l'inflation.

Mais faut-il, dans la pratique, s'enfermer dans l'antinomie « inflation-expansion » ? N'est-ce pas le type du faux problème, car l'hyperinflation finit par se nourrir d'elle-même, en dehors des conséquences qu'elle entraîne sur le plan social par les transferts clandestins qui en résultent et faveur des plus riches et, par conséquent, au détriment des moins fortunés.

En outre, l'inflation n'est pas une arme absolue contre la récession et l'expérience a déjà montré que les deux phénomènes pouvaient coexister, ce qui est d'ailleurs le comble de la malédiction.

En fait, le maintien de l'expansion reste subordonné au contrôle de l'inflation et le « laisser-faire » libéral ne conduit pas toujours à mettre en place des dispositifs efficaces.

A cet égard, le plan soumis aujourd'hui à nos délibérations peut changer heureusement le cours des choses. Je vous en donne volontiers acte.

Quels jugements de valeur inspirent les actions ainsi prévues par le Gouvernement ?

C'est un fait que le déséquilibre des paiements extérieurs impose un effort prioritaire à la nation. Alors que la croissance est relativement peu menacée pour l'heure par le déficit extérieur, celui-ci, à cause même de son ampleur, doit être couvert le plus rapidement possible, sous peine de voir s'effondrer les équilibres économique et financier du pays et de compromettre la croissance elle-même.

Cette couverture, même relayée provisoirement par un endettement extérieur, ne peut être assurée que par un prélèvement sur le produit de la croissance. Des trois utilisations de ce produit — la consommation, l'investissement et l'exportation — le transfert en faveur des exportations est naturellement prioritaire.

Mais, comme le maintien de l'investissement est nécessaire au progrès de l'exportation et au maintien de l'emploi, le prélèvement ne peut être opéré que sur la consommation.

Cela veut dire non pas baisse du niveau de vie, mais moindre progression de ce niveau de vie dans une croissance à la fois atténuée et amputée.

En termes concrets, cela signifie que des changements devront intervenir dans les habitudes acquises depuis plusieurs années dans un climat de facilité, voire d'euphorie inflationniste. Le reste est illusion ou tromperie.

Dans cette optique, comment se présentent les freinages proposés ?

On peut estimer, à tort ou à raison, que la consommation est relativement ménagée. Les investissements risquent d'être relativement freinés. Mais l'exportation est-elle pour autant accélérée ?

La réduction de la demande des ménages prévue par la voie fiscale ne touchera que 1 500 000 contribuables environ sur les 11 500 000 assujettis à l'impôt sur le revenu. Mais il faut également considérer qu'elle s'applique à un peu plus du tiers de la masse des revenus imposables.

Si une telle disposition satisfait heureusement la justice sociale, on doit noter, en termes d'équité fiscale, que le prélèvement s'opère au détriment des revenus les mieux connus et, par conséquent, les plus strictement imposés.

Sans doute n'eût-il pas été réaliste — j'en conviens — d'espérer que ce collectif soit accompagné d'une réforme fiscale. Mais n'était-ce point le seul et vrai moyen de faire participer à l'effort ceux qui peuvent s'y soustraire en raison des imperfections ou système fiscal actuel ?

En termes d'économie globale, observons aussi que le prélèvement compense tout juste la réinjection de pouvoir d'achat par la voie de transferts sociaux, au demeurant fort justifiés, en faveur des moins favorisés.

La question qui se pose alors est la suivante : un prélèvement fiscal de 2 500 millions de francs est-il en mesure d'exercer une restriction significative sur la consommation des ménages, qu'on peut évaluer à près de 700 milliards de francs en 1974 ? Sans doute faut-il aussi tenir compte — et je n'ai garde d'y manquer — d'une modification des attitudes et des jugements sur la monnaie, modification engendrée par le plan lui-même, les discussions auxquelles il donne lieu et les perspectives qu'il réserve.

Si tant est que l'action puisse pêcher par défaut pour les particuliers, ne pêcherait-elle pas par excès pour les entreprises ?

Certes, on ne peut pas nier qu'il y ait un phénomène d'inflation au niveau des entreprises. Au moins autant que les particuliers, sinon plus, elles participent, par leur consommation intermédiaire, aux anticipations d'achat dont j'ai parlé, avec des conséquences plus graves puisque elles les intègrent dans les coûts de production qui s'en trouvent surchargés.

Les prélèvements envisagés sont donc justifiés dans leur ensemble et le dispositif prévu semble effectivement de nature à provoquer une réduction des programmes d'investissement et, partant, à tendre vers le rétablissement d'un certain équilibre entre l'offre et la demande. En tout cas, il concourra au moins à refroidir la surchauffe.

On peut cependant se demander pourquoi l'action de réduction de la demande ne s'accompagne d'aucune action de relèvement au niveau de l'offre. On aurait peut-être souhaité que les mesures fussent plus sélectives et le transfert vers l'exportation plus réaliste.

Que les mesures soient plus sélectives en privilégiant les entreprises produisant des biens d'équipement ; car, en la matière, nos importations sont trop fortes et nos exportations trop faibles. A première vue, il apparaît paradoxal de freiner l'investissement dans les secteurs où la production atteint précisément ses limites de capacité productive.

Vous me répondez, sans doute, monsieur le ministre, que la sélectivité ne permettrait pas d'obtenir des effets massifs et immédiats et qu'elle nuirait, par conséquent, à l'efficacité de l'action globale. Sans méconnaître en rien la nécessité d'un coup d'arrêt brutal, on ne doit pas perdre de vue les faiblesses de la structure industrielle française, en fonction même de ses ambitions exportatrices. Compromettre, même pour un temps, les investissements dans la production des biens d'équipement risque de pénaliser l'avenir sans pour autant satisfaire le présent.

Que les mesures soient aussi plus sélectives en prenant en considération — vous verrez avec quelle précaution j'emploie cette terminologie — les besoins des petites et moyennes entreprises, dont le sort a d'ailleurs beaucoup préoccupé la commission des finances.

Ces petites et moyennes entreprises, qui forment le tissu industriel de la France et qui — là est surtout le point vulnérable — étant en concurrence avec les grandes entreprises, seront les premières victimes des nouvelles restrictions de crédit, avec des incidences démultipliées au niveau de nos régions à la fois sur l'activité et sur l'emploi.

Il reste que, parmi les données les plus inquiétantes de la situation actuelle, il y a un déficit excessif du commerce extérieur. Les raisons en sont connues et je n'y insisterai pas.

Dans cette optique, le freinage sur les entreprises paraît globalement justifié. Mais la reconversion de l'appareil productif vers les activités exportatrices suppose une relative symétrie entre la structure de production devenue disponible et celle de la demande extérieure, qui n'est pas toujours correspondante.

En outre, la reconversion pour accéder au marché extérieur ne peut, à défaut de vocation, d'expérience ou d'organisation adaptée, avoir d'effet à court terme. Or, c'est l'effet à court terme que vous recherchez actuellement, et à juste titre.

Autrement dit, l'effort, tel qu'il est engagé par le Gouvernement est nécessaire en toute hypothèse et quelle que soit l'échéance des résultats. Mais, en termes strictement conjoncturels, c'est-à-dire en termes d'efficacité immédiate, cet effort est-il suffisant ?

Il peut y avoir problème là où, en fonction des priorités nationales, les investissements sont plus nécessaires que jamais, alors que les possibilités de financement sont plus réduites que jamais. Cela revient à s'interroger sur la valeur des actions conjoncturelles des pouvoirs publics.

La loi de finances rectificative n'est qu'un élément du dispositif de lutte contre l'inflation, à côté des actions que le Gouvernement peut conduire dans le domaine du crédit ou des prix en attendant que s'exercent peut-être les vertus de la taxe d'action conjoncturelle dont nous aurons probablement l'occasion de parler au cours de notre prochaine session. C'est pourquoi je me limiterai, sur ce sujet, à trois brèves réflexions sur le crédit, le budget, la monnaie.

S'agissant du crédit, il est permis de se demander si la technique de lutte contre l'inflation par le relèvement du loyer de l'argent présente encore une efficacité lorsque les hausses des prix et des profits attendus restent supérieures au coût du crédit, comme ce fut le cas au cours de la période écoulée. La hausse des taux d'intérêt dans ces conditions a pour effet de relever le coût des investissements industriels et, par conséquent, les prix, tout en perdant son caractère dissuasif.

Cette situation est d'autant plus paradoxale, voire choquante, que l'épargne appelée à financer l'investissement est, pour sa part, sous-rémunérée et, par suite, risque d'être découragée. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.) Alors, par l'indexation ou non, il y a là un problème à résoudre.

J'en viens au budget. Comme cela a été maintes fois souligné, la structure interne du budget national privilégie les dépenses de fonctionnement, en forte croissance, au détriment des dépenses d'investissement. C'est pourquoi, même si le budget de l'Etat est équilibré — ce qui est d'ailleurs le cas — il ne témoigne pas pour autant d'une attitude de rigueur dans la lutte contre l'inflation. Le plan que nous soumet le Gouvernement, par la voie d'un collectif, ne comporte sur ce point aucune novation par rapport au passé. Du moins présenterai-je la rigueur de l'équilibre comme une discipline fondamentale des pouvoirs publics, qu'en tout état de cause, j'approuve.

Troisième et dernière réflexion : le flottement actuel de notre monnaie, qui a constitué en son temps, il faut le reconnaître, la seule défense possible contre la spéculation, ne saurait être utilement mis à profit que dans un sens, celui de la fermeté, voire d'une meilleure appréciation du franc. C'est d'ailleurs le seul moyen d'alléger le poids de nos paiements extérieurs et de valoriser nos exportations.

D'une manière générale, le système des changes flottants qui relève de l'arsenal des mesures défensives ne contribue en rien à la lutte contre l'inflation sur le plan international. Ce n'est pas moi qui le dis ; c'est la banque des règlements internationaux.

Mais au plan interne, on peut ajouter que c'est un système qui encourage aux glissements successifs, qui évite de poser les vrais problèmes et qui fait différer les mesures inévitables de rééquilibrage. Mais je sais, monsieur le ministre, que vous êtes homme à ne point vous dissimuler la réalité.

En conclusion, quelles peuvent être les chances de ce plan ?

Telles que les ponctions fiscales sont aménagées, leur effet mécanique doit effectivement aboutir à des résultats positifs, mais il est bien vrai que le freinage ne peut tenir lieu de politique économique à long terme.

Alors, je vous pose cette question, monsieur le ministre : quel est le relais du plan de refroidissement ? Car il n'est pas prématuré d'avoir quelques idées à ce sujet.

Comment se définiront les objectifs et les moyens devant assurer durablement le retour aux équilibres extérieurs, soutenir le caractère durable de l'effort demandé à la nation, tout en poursuivant, autant que faire se peut, le développement économique et social ?

Qui ne voit que le moyen d'articuler les actions conjoncturelles nécessaires dans l'immédiat et les actions à plus long terme dont dépend notre avenir est et demeure un minimum de planification qui, seule, permet de définir les priorités nationales, d'ordonner autour d'elles les actions à entreprendre, d'y subordonner les moyens disponibles, de conjuguer les efforts des agents économiques dans une discipline nationale, d'engager, enfin, les réformes propres, notamment, à éliminer pour l'avenir les éléments permanents de l'inflation française ?

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Maurice Papon, rapporteur général.** C'est ainsi qu'une question se pose, je pourrais dire s'impose : comment, avec quels moyens, au prix de quels efforts comptait-on assurer le financement de « la priorité des priorités », à savoir la construction des centrales nucléaires et celle de l'usine d'enrichissement de l'uranium dont dépendent la longue et difficile conquête de notre indépendance énergétique et, en fin de compte, la consolidation de notre indépendance nationale ? (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Effort durable d'exportation ; effort durable d'économie d'énergie ; effort durable d'investissement : il nous faut, pour les soutenir, des actions à long terme articulées selon une méthode éprouvée.

Les mesures intégrées dans ce plan représenteraient, dans cette optique, une action de première urgence dont je ne me lasserai pas de souligner l'impérieuse nécessité.

Elles tablent sur le pari du ralentissement de l'inflation et des prix à l'intérieur : souhaitons de tout cœur que cette hypothèse se vérifie.

En tout cas, les critiques que j'ai faites ne sauraient, sans se contredire elles-mêmes, aboutir au rejet des textes présentés et qui sont, je le répète, une condition nécessaire et préalable à toute ambition.

La tâche du Gouvernement est difficile. Notre devoir est de l'aider et d'abord, dans les circonstances telles qu'elles sont, de l'aider en votant les projets qu'il présente. C'est ce que vous propose la commission des finances, dont la majorité a adopté le collectif. J'aurai l'occasion de faire valoir ses positions ou ses vœux lors de l'examen des articles.

Mais pour l'avenir, c'est le rôle de l'Assemblée nationale, du Parlement que d'aider le Gouvernement de ses critiques, de ses suggestions et avec son imagination.

C'est sans doute l'un des points de conjonction les plus évidents entre majorité et minorité qui, l'une comme l'autre, j'en suis convaincu et je m'en félicite, se préoccupent d'un égal cœur de l'intérêt du pays et du sort des Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, je préfère intervenir après MM. les rapporteurs pour avis et M. le président de la commission des finances.

**M. le président.** Dans ces conditions, la parole est à M. Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Jean Briane, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, par l'article 14 du projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement nous propose de créer une allocation de rentrée scolaire.

Cette mesure figurait déjà au titre VI du projet de loi n° 949 portant diverses mesures de protection sociale en faveur de la mère et de la famille, projet qui avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée au début de la session de printemps. Il aurait été sans doute préférable qu'elle fit l'objet d'un texte distinct du projet de loi de finances rectificative, mais des considérations pratiques de temps imposent son adjonction. Il est souhaitable, en effet, que la création de cette allocation soit soumise au vote du Parlement avant la fin de la présente session puisqu'il est prévu de la verser dès la rentrée scolaire de septembre 1974.

L'allocation de rentrée scolaire est considérée par le Gouvernement comme « une nouvelle prestation familiale destinée à couvrir une partie des frais d'habillement et d'équipement scolaire ». Elle répond à un souci d'efficacité à court terme au prix d'une certaine sélectivité.

Les caractéristiques de cette nouvelle allocation continuent à refléter les orientations d'une certaine politique familiale. Pour accroître l'efficacité de la redistribution en faveur des familles, le VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social a préconisé une diversification des aides fondée sur une sélection des besoins et un développement de la solidarité reposant sur une sélection des bénéficiaires.

Pour le Gouvernement, l'allocation de rentrée scolaire répond à deux objectifs : couvrir une partie des frais d'habillement et d'équipement scolaire et compenser les charges tenant à des besoins spécifiques ; organiser une forme de solidarité de la collectivité vis-à-vis des familles les plus démunies, cette aide étant d'autant mieux appréciée que les dépenses de rentrée scolaire pèsent lourdement sur les budgets modestes déjà obérés par la période des vacances.

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire serait de l'ordre de cent francs par enfant. Cette allocation serait attribuée — en métropole et dans les départements d'outre-mer — pour chaque enfant ouvrant droit aux prestations familiales, dans la période où il est soumis à l'obligation scolaire, c'est-à-dire de six à seize ans. Cette dernière disposition exclut les enfants de trois à cinq ans qui se trouvent dans l'enseignement pré-scolaire où la scolarisation est facultative. Ce groupe représente deux millions quatre cent mille enfants dont 95 p. 100 sont scolarisés à l'âge de cinq ans et 85 p. 100 dès l'âge de quatre ans.

La population d'âge scolaire obligatoire — de six à seize ans — représente sept millions d'enfants, dont quatre millions dans le premier degré et trois millions dans le premier cycle du second degré. Tous n'auraient pas droit à cette allocation.

Le projet du Gouvernement ne précise pas si l'allocation de rentrée scolaire sera attribuée dès le premier enfant. La référence faite aux prestations familiales semble indiquer le contraire. Elle serait donc réservée aux familles les moins favorisées, c'est-à-dire aux familles non assujetties à l'impôt sur le revenu. Selon les indications données par M. Poniatowski, alors ministre de la santé publique, lors de son audition par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le 5 mars 1974, « un plafond de ressources, fixé par décret, varierait en fonction du nombre d'enfants à charge ».

Cette allocation serait attribuée en faveur de 3 400 000 enfants appartenant à 1 700 000 familles, soit presque la moitié de la population d'âge scolaire obligatoire.

Le coût de cette nouvelle allocation, servie par la branche des prestations familiales, s'éleverait à 340 millions de francs.

L'allocation de rentrée scolaire connaît donc au moins trois limites : elle exclut les enfants de l'enseignement préscolaire ; elle exclut les enfants poursuivant leurs études au-delà de seize ans ; elle exclut les familles imposables à l'impôt sur le revenu.

En revanche, son octroi est très général quant aux systèmes d'enseignement. Il n'y aurait pas de discrimination entre les catégories d'institutions éducatives — établissements ou organismes, publics ou privés ; les méthodes d'enseignement ; direct ou à distance ; les types d'enseignement — scolaire, professionnel ou d'éducation spéciale. L'éducation spéciale concerne les enfants handicapés des familles susceptibles de bénéficier de cette allocation.

Le versement aurait lieu une fois par an avant la rentrée scolaire, à une date qui sera fixée par décret ; le premier serait effectué dès la prochaine rentrée scolaire.

Cette mesure fragmentaire n'est pas à la dimension des problèmes généraux de la sécurité sociale ni, surtout, d'une véritable compensation des charges familiales.

**M. Pierre Juquin.** Très bien !

**M. Jean Briane, rapporteur pour avis.** Devant une telle proposition, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et votre rapporteur sont perplexes. Certes, nous vous inviterons à adopter les dispositions qui créent cette nouvelle prestation familiale. Mais nous appelons votre attention sur le fait qu'un nombre restreint de familles en bénéficieront.

Sur le texte même, quelques questions se posent. Si le VI<sup>e</sup> Plan prévoyait un certain nombre de mesures nouvelles, il ne faisait pas mention de l'allocation de rentrée scolaire.

Mais il précisait que le maintien du pouvoir d'achat des allocations familiales serait garanti. Ce n'est malheureusement pas le cas actuellement.

Par ailleurs, fidèle à ces directives, le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale d'alors répondait, en décembre 1970, à une question écrite posée par un parlementaire : « En règle générale, l'attribution de prestations occasionnelles, telle que le serait une prime de rentrée scolaire n'est pas souhaitable. Les prestations familiales sont en effet destinées à contribuer à l'entretien permanent des enfants et doivent, pour répondre au but fixé par le législateur, constituer une ressource régulière du budget familial. »

Enfin, cette allocation, nous l'avons vu, ne sera pas accordée à toutes les familles. En effet, les enfants âgés de deux à cinq ans sont éliminés et les jeunes gens qui poursuivent leurs études après seize ans ne bénéficieront pas non plus de cette mesure.

Cette restriction est regrettable car, pour des raisons différentes, lorsque les enfants sont jeunes, le revenu des parents est généralement faible et, quand ils sont devenus presque adultes, ils coûtent cher.

Seront également exclues du bénéfice de l'allocation les familles qui ne reçoivent pas de prestations familiales. C'est le cas de nombreuses familles n'ayant qu'un seul enfant.

De plus, il semble que toutes les familles non assujetties à l'impôt sur le revenu n'auront pas droit à cette nouvelle prestation puisque « un plafond de ressources, fixé par décret, varierait en fonction du nombre d'enfants à charge ».

Compte tenu des restrictions apportées à la délivrance de cette nouvelle allocation, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales souhaite obtenir du Gouvernement des précisions sur le nombre de familles qui toucheront effectivement l'allocation.

Cette allocation sera-t-elle renouvelable chaque année ? Sur quelles bases son taux sera-t-il calculé ? Sera-t-elle fonction des allocations familiales ou de l'évolution des prix ?

Pour la prochaine rentrée scolaire, le montant de cette allocation serait fixé forfaitairement à 100 francs par enfant. C'est le chiffre qu'avait annoncé M. Poniatowski, ministre de la santé et de la sécurité sociale lors de sa conférence de presse du 26 septembre 1973. Or vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, qu'à près d'un an d'intervalle, les choses ont changé et qu'une somme identique est amputée d'un certain pouvoir d'achat.

Quelques éléments relevés dans un document très officiel — il s'agit d'un fascicule budgétaire dont ont eu à connaître les parlementaires — indiquent la progression des prestations familiales au cours du VI<sup>e</sup> Plan :

« Pour les prestations familiales, l'indice de progression annuelle calculé sur quatre ans, de 1971 à 1974, compte tenu des nouvelles mesures décidées ou annoncées en septembre 1973, s'établit à 103,4 et se trouve donc égal à celui de la projection, mais reste un peu inférieur à celui du compte associé qui est de 104. »

« Ce résultat reflète une évolution rapide des allocations familiales proprement dites en 1973 et 1974, consécutive pour 1973, à la revalorisation exceptionnelle intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 1973 — plus 4 p. 100 — et à la suppression des abattements de zone à la même date, et pour 1974, à la mise en œuvre du contrat de progrès avec les familles, qui n'est pas encore entré en application mais qui se traduira par une revalorisation supérieure à celle qu'aurait entraînée la seule référence à l'évolution des prix. »

« Pour les quatre premières années du Plan, la progression des allocations familiales ressort à 1,6 p. 100 par an, en francs constants. »

« A la suite de la réforme de juillet 1972 créant la majoration de salaire unique et après la revalorisation de 20 p. 100 de cette majoration à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973, l'allocation de salaire unique aura progressé, en francs constants, de 1,9 p. 100 en moyenne entre 1971 et 1974, soit moins rapidement que ne l'avait prévu le Plan puisque celui-ci comptait une augmentation de 3,9 p. 100. Mais cette moyenne, calculée sur quatre ans, masque l'incidence de la réforme intervenue en juillet 1972. Pour 1973 et 1974, l'augmentation des prestations servies au titre de l'allocation de salaire unique ressort à 6,6 p. 100 en 1973 et à 7,9 p. 100 en 1974 en francs constants. »

Mais revenons-en à l'allocation de rentrée scolaire. On nous dit que 3 400 000 enfants appartenant à 1 700 000 familles, auraient droit à cette allocation. Or, d'après les renseignements qui nous ont été communiqués, et en retenant quatre hypothèses possibles, nous obtenons des chiffres tout à fait différents.

Première hypothèse : si nous considérons que l'allocation est versée à tous les enfants, dès le premier, et en retenant comme critère de ressources le plafond ouvrant droit à l'allocation de salaire unique majorée, nous obtenons le chiffre de 2 700 000 enfants bénéficiaires et un coût de 235 millions de francs, dont 32 millions pour les fonctionnaires, auxquels il faut ajouter 16 millions pour le budget annexe des prestations sociales agricoles et 26 millions pour les départements d'outre-mer.

Deuxième hypothèse : en considérant que l'allocation est versée à tous les enfants, dès le premier enfant et que le critère de ressources est constitué non plus par le plafond ouvrant droit à l'allocation de salaire unique majorée, mais par la non-imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, nous obtenons le chiffre de 2 300 000 bénéficiaires et un coût de 201 millions de francs, dont 27 millions pour les fonctionnaires, auxquels il faut ajouter 14 millions pour le B. A. P. S. A. et 24 millions pour les départements d'outre-mer.

Troisième hypothèse : en considérant que l'allocation serait versée à partir du deuxième enfant — l'enfant unique ou l'aîné de la famille seraient en conséquence exclus — et en retenant comme critère de ressources, comme dans la première hypothèse, le plafond de ressources ouvrant droit à l'allocation de salaire unique majorée, nous obtenons 2 200 000 enfants bénéficiaires, ce qui entraîne un coût de 187 millions de francs, dont 25 pour les fonctionnaires, auxquels il faut ajouter 13 millions de francs pour le B. A. P. S. A. et 26 millions pour les départements d'outre-mer.

Dernière hypothèse, enfin, l'allocation étant versée à partir du deuxième enfant seulement et en retenant comme critère de ressources la non-imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, nous tombons à 1 900 000 enfants bénéficiaires, le coût ressortant à 159 millions, dont 22 millions pour les fonctionnaires, auxquels il faut ajouter 11 millions de francs pour le B. A. P. S. A. et 24 millions de francs pour les départements d'outre-mer.

Nous ne sommes donc pas encore fixés sur les intentions exactes du Gouvernement, car le texte lui-même est assez vague sur ce plan.

Des divergences, sinon une certaine confusion, existent également sur l'estimation des coûts entre le ministère de l'agriculture et le ministère du travail. C'est ainsi que le ministère de l'agriculture estime que le coût de cette allocation, pour le B. A. P. S. A., serait de l'ordre de 60 millions de francs.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, ma perplexité et celle de la commission des affaires sociales à ce sujet.

La commission, à l'initiative de son rapporteur, s'est interrogée sur les motifs qui ont inspiré cette mesure.

Ne revient-on pas à une notion d'assistance ? Ne s'achemine-t-on pas vers l'aide sociale pour les familles ? N'est-ce pas l'ancien bureau de bienfaisance que l'on cherche à ressusciter ?

**M. Louis Mexandeau.** Bien sûr !

**M. Jean Briane, rapporteur pour avis.** Pour les seules prestations familiales, ce sera la quatorzième allocation !

Voici, pour votre édification, monsieur le ministre, et celle de l'Assemblée, la liste des treize prestations existantes : allocations familiales ; allocation de salaire unique ; allocation de la mère au foyer ; allocations prénatales ; allocation de maternité ; allocation de logement ; allocation de logement à caractère social ; allocation d'orphelin ; allocation des mineurs handicapés ; allocation aux handicapés adultes ; allocation d'éducation spécialisée des mineurs ; allocation pour frais de garde ; majoration d'allocation de salaire unique.

Si l'on y ajoute le congé de naissance qui peut être considéré comme une prestation familiale, on obtient même quinze allocations. Comment un tel saupoudrage ne nuirait-il pas à la cohérence de l'ensemble ?

Cette longue énumération nous conduit à formuler plusieurs remarques.

En premier lieu, les plafonds de ces allocations sont fonction de multiples critères de ressources ; un petit nombre de familles les touchent.

En deuxième lieu, la majorité des familles ne ressentent qu'une amélioration de courte durée. Le Gouvernement se satisfait ainsi à bon compte et l'opinion publique croit que l'on fait beaucoup pour les familles.

Une étude du centre d'études des revenus et des coûts confirme cette constatation. A la suite d'une enquête menée par cet organisme sur les connaissances et les opinions des Français dans le domaine des revenus, il apparaît que, pour l'opinion publique, les catégories dont le niveau de vie a le plus augmenté depuis dix ans seraient les fonctionnaires et les familles nombreuses. Cela se passe de commentaires. Je vous renvoie, monsieur le ministre, aux familles nombreuses et aux fonctionnaires pour savoir s'ils partagent cet avis.

De plus, les caisses d'allocations familiales voient leurs services d'accueil et de renseignements débordés ; leurs services techniques ont de la peine à faire face. Enfin, on peut se demander s'il est bon que les caisses assument une tâche de vérification des revenus pour lesquelles elles ne sont pas équipées et qui est plutôt du ressort du ministère des finances.

En outre, la répétition des seuils de ressources, à peu près inévitable dans tous les systèmes qui lient l'attribution d'un avantage à des conditions de ressources dans le souci d'une justice sociale plus affinée, va souvent à l'encontre de son but, car sitôt dépassés ces seuils, les suppressions tranchent comme un couperet.

C'est pourquoi votre rapporteur estime que si l'on veut que les prestations familiales fassent l'objet d'une meilleure distribution, l'assujettissement des prestations familiales à l'impôt avec, pour corollaire, un réexamen des tranches de barème, est préférable à une modulation qui, on vient de le démontrer, remplit mal le rôle qui lui est dévolu.

Ainsi seraient supprimées les multiples allocations affectées et, du même coup, les complications administratives qui en découlent et qui coûtent fort cher à la collectivité.

Il faudrait évidemment qu'en contrepartie les prestations familiales suivent non seulement le coût de la vie, ce qui n'est pas actuellement le cas, mais encore, ainsi que le demande l'union nationale des associations familiales, qu'elles évoluent au même rythme que les salaires, ce qui est facile puisque les cotisations sont fonction des salaires, afin que les enfants et leur famille ne soient pas les « déshérités de la croissance », comme le disait notre ancien collègue devenu secrétaire d'Etat au budget, M. Christian Poncelet, dont je regrette l'absence et qui, devenu secrétaire d'Etat, ne reniera pas, je l'espère, ses déclarations d'alors.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donc formulé des observations et certaines critiques qui se veulent positives, monsieur le ministre.

Elle a notamment relevé que 900 000 enfants handicapés ne pourront, faute de capacité d'accueil, être inscrits dans un établissement et, de ce fait, bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire.

Nos collègues, élus d'Alsace, ont évoqué la situation des enfants de frontaliers. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, obtenir de vous des précisions sur ce point.

Par ailleurs, la commission des affaires culturelles souligne les différences de coûts de scolarisation existant entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, premier cycle et, surtout, deuxième cycle. Elle a noté, en particulier, que l'enseignement technique restait fort onéreux en dépit de l'allocation allouée aux élèves boursiers pour l'outillage.

Elle a également souhaité un relèvement du montant de l'allocation scolaire, inchangé depuis plusieurs années. Elle a, en outre, constaté une certaine injustice dans l'attribution des aides scolaires. Par exemple, il arrive que le fils d'un salarié agricole ne puisse pas recevoir une bourse, alors que le fils de l'exploitant qui emploie ce salarié peut en recevoir une. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

S'agissant du collectif lui-même, la commission a regretté l'absence de crédits en faveur de l'enseignement préscolaire et l'imprécision du texte, je le répète, en ce qui concerne les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

A ce propos, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur le fait que, finalement, le financement des allocations de rentrée scolaire est assuré par les allocations familiales et non par l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

En dépit des critiques que nous avons été conduits à formuler, je vous invite, mesdames, messieurs, avec la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à voter l'article de la loi de finances rectificative créant l'allocation de rentrée scolaire.

**M. Pierre Juquin.** Après un aussi excellent rapport !

**M. Jean Briane, rapporteur pour avis.** Pour conclure, la commission exprime le souhait qu'en matière de prestations familiales le Gouvernement, abandonnant les principes qui relèvent de l'assistance, en revienne à la notion de compensation des charges et mette un terme au saupoudrage et à l'incohérence que nous connaissons actuellement, en proposant une réforme profonde de notre système social en ce qui concerne tant la couverture des risques maladie — sécurité sociale — que la compensation des charges, et je veux parler des prestations familiales ; cette réforme reposerait sur les deux fondements que constituent la solidarité et la responsabilité, individuelle et collective.

Demain d'ailleurs, l'allocation de rentrée scolaire n'aura plus de raison d'être si la gratuité de l'enseignement, inscrite dans la loi, devient une réalité et si les familles reçoivent une juste compensation de leurs charges familiales.

Aux allocations « gadgets » — excusez le terme — substituons donc de véritables réformes pour une véritable politique de vérité, de justice et de progrès social. (Applaudissements sur de nombreux bancs des réformateurs démocrates sociaux, des socialistes et radicaux de gauche et des communistes et sur divers bancs.)

**M. le président.** La parole est à M. d'Aillières, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Michel d'Aillières, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, la commission de la défense nationale a examiné les articles de ce collectif qui concernent les armées.

Je présenterai, en son nom, quelques très brèves remarques.

D'abord, il convient de souligner l'insuffisance de la dotation prévue pour tenir compte de la hausse des prix des carburants, insuffisance qui aura certainement des conséquences très fâcheuses sur le fonctionnement des unités des trois armées, qui devront réduire leurs activités...

**M. Louis Mexandeau.** Commencez par le Larzac !

**M. Michel d'Aillières, rapporteur pour avis.** ... à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain et effectuer un prélèvement sur leurs stocks.

Le malaise de l'armée, souvent dénoncé dans cette assemblée, sur tous les bancs d'ailleurs, est dû, pour une bonne part, au manque d'intérêt que des cadres de carrière portent à leurs activités et aussi, peut-être même surtout, à l'occupation insuffisante des jeunes gens qui accomplissent leur service national et qui déplorent, souvent avec raison, que le service ne soit pas assez lié à la vie opérationnelle des unités.

La nouvelle réduction d'activités imposée par le collectif ne peut qu'aggraver la situation actuelle. C'est pourquoi nous demandons instamment au Gouvernement de prévoir, dans le budget de 1975, des crédits permettant d'assurer un fonctionnement normal de nos forces armées.

La seconde mesure qui, dans ce collectif, intéresse les armées est une réduction de crédits de 150 millions de francs, qui porte sur deux postes.

Elle vise, en premier lieu, la suppression d'un tir, dans le cadre de la campagne d'essais nucléaires. Une telle décision est certainement plus politique qu'économique : elle ne représentera qu'une économie limitée. En revanche, on peut se demander si elle ne risque pas de porter préjudice à la mise au point de notre armement nucléaire.

Elle porte, en second lieu, sur des crédits d'études. A ce propos, la commission n'a pu savoir avec précision quelles études seraient supprimées ou seulement retardées. Il semble d'ailleurs que le choix n'ait pas encore été fait. Je tiens, au nom de la commission, à manifester mon inquiétude, s'agissant d'une décision qui engage, dans une large mesure, l'avenir de notre défense et celui de nos industries d'armements.

Pour conclure, j'indiquerai que, à la majorité, la commission a donné un avis favorable à ces propositions, car elle est consciente de la situation difficile que connaît aujourd'hui l'économie française et de la nécessité d'imposer des efforts à l'ensemble des Français.

Mais la commission appelle une fois encore l'attention du Gouvernement sur la nécessité de poursuivre la politique amorcée au cours des dernières années pour améliorer le fonctionnement du service national et revaloriser les conditions de vie et de travail de ceux qui ont la charge d'assurer la défense de notre pays. Or une telle politique ne peut être menée sans l'octroi de crédits suffisants. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Fernand Icart, président de la commission.** Mesdames, messieurs, il y a un an, l'économie française manifestait une santé robuste qui impressionnait tous les observateurs impartiaux.

Aujourd'hui, elle souffre d'un accès de fièvre inflationniste, venue de l'extérieur, comme une sorte de grippe orientale...

**M. Louis Mexandeau.** C'est comme le choléra, tout vient de l'extérieur !

**M. Fernand Icart, président de la commission.** ... mais qui paraît trouver chez nous un terrain particulièrement propice. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Les difficultés de l'instant ne doivent pas, cependant, nous faire oublier la réalité fondamentale : l'économie française est engagée dans un processus de modernisation qui ne se ralentit pas.

Poursuivant ma comparaison médicale, je dirai que la thérapie prescrite par le Gouvernement me paraît répondre convenablement aux symptômes du mal.

Personnellement, j'attends avec confiance le terme de la période de dix-huit mois fixée pour le rétablissement des équilibres économiques fondamentaux.

Mon sentiment paraît très largement partagé. Je constate, en effet, que le marché des changes semble avoir ratifié votre action, monsieur le ministre, dans la mesure où le franc ne cesse de se raffermir, non seulement vis-à-vis du mark, mais aussi à l'égard du dollar, lequel tend pourtant à poursuivre son ascension par rapport à toutes les autres devises.

Le Gouvernement aborde, à mon avis, avec la détermination nécessaire, le défi que l'inflation oppose à nos ambitions de développement économique et de progrès social.

Le Gouvernement s'est fixé des objectifs ; il a choisi ses moyens et déterminé les étapes de son action.

Aujourd'hui, avec la discussion de ce projet de loi, nous abordons la première phase de la réalisation.

Lors de votre venue devant la commission, monsieur le ministre, j'avais approuvé votre analyse lucide et rigoureuse. Les mesures que vous proposez aujourd'hui répondant à mon attente, j'entends n'apporter aucune restriction à mon accord.

Je me bornerai à appeler l'attention du Gouvernement sur quelques conséquences particulières de la situation économique actuelle.

L'inflation n'est pas un phénomène neutre. Elle est dure aux faibles, dont elle accroît la vulnérabilité ; elle est douce aux forts, dont elle renforce la puissance. En cela, elle exacerbe les tensions sociales.

La difficulté me paraît provenir du fait que la lutte contre l'inflation suppose deux séries de mesures concomitantes et, en partie, contradictoires.

D'une part, et avant tout, il faut faire tomber la fièvre en agissant sur les coûts de production et sur l'accroissement irraisonné de la masse monétaire. Pour cela, vous êtes contraint d'utiliser les armes classiques du suréquilibre budgétaire et de l'encadrement du crédit. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comment faire autrement ?

D'autre part, et en même temps, il faut corriger les effets de l'inflation sur les personnes et les entreprises dont les ressources ne bénéficient pas d'une indexation de fait sur le niveau de l'activité économique globale.

Or cette correction est elle-même génératrice de dépenses budgétaires nouvelles ou de dérogations à l'encadrement du crédit. En d'autres termes, l'inflation fait resurgir la vieille contradiction entre l'économique et le social, que toute notre action doit tendre à effacer ou, mieux encore, à assumer.



Il faut sortir de cette contradiction, et je ne crois pas qu'il existe, pour ce faire, des solutions miracles. Mais, me référant aux critères que je définissais à l'instant, je puis dire qu'un choix paraît s'imposer dans la détermination des catégories auxquelles doivent être demandés les sacrifices nécessaires: d'une part, il faut aider ceux dont les revenus ou la capacité de production ne suivent pas naturellement le niveau de l'activité nationale; d'autre part, il importe de ne pas hésiter à faire peser les restrictions sur tous les autres, pour lesquels l'inflation ne se traduit encore que par un gonflement simultané des ressources et des charges.

Telle est, monsieur le ministre, l'idée que je souhaite illustrer en analysant successivement le volet social et le volet économique de votre plan.

Les dispositions sociales, d'abord.

Une catégorie doit bénéficier d'une priorité absolue: celle des personnes âgées en faveur de qui doit s'exercer la solidarité nationale.

Ce projet de loi de finances rectificative contient une traduction financière importante de la première étape: le relèvement du minimum garanti de ressources. C'est bien! mais, ce qui me paraît faire défaut, c'est une vue générale des problèmes de la vieillesse, qui relèvent simultanément de multiples administrations, notamment de celles de la sécurité sociale, de la santé publique, du logement, du travail et aussi de la vôtre, monsieur le ministre de l'économie et des finances.

Je souhaite donc que soit mise en place une structure administrative ou politique spécialisée, comme d'ailleurs cela vient d'être fait pour les travailleurs immigrés, étant entendu — je le dis au passage — que le problème de l'immigration n'est pas uniquement, hélas! celui des travailleurs.

Il conviendrait donc de créer une délégation ou un commissariat aux personnes âgées, qui aurait pour tâche de coordonner l'action des administrations intéressées, mais aussi de contribuer à la simplification de leurs mécanismes.

Cela vous paraîtra — cela vous a déjà paru, je crois l'avoir compris, monsieur le ministre — hors de propos et au-delà de votre compétence. Je pense, au contraire, que l'heure est venue de présenter cette suggestion au Gouvernement, par votre intermédiaire, afin qu'il y pense dès maintenant.

**M. André-Georges Voisin.** Très bien!

**M. Fernand Icart, président de la commission.** Parmi les personnes âgées, il est une catégorie sur laquelle j'appelle tout particulièrement votre attention et dont le sort dépend bien de vous; je veux parler des rentiers viagers. Je me suis fait communiquer des renseignements statistiques par un organisme parapublic qui a à connaître de la moitié environ des rentes viagères actuellement servies: il en ressort qu'il existe près de 800 000 rentiers viagers, dont une assez nette majorité de femmes.

Or les rentes viagères, en raison de leur montant assez faible — inférieur à 1 500 francs par an pour la plupart — subissent dans les pires conditions les conséquences de l'inflation. L'indexation ne me paraît pas techniquement réalisable si les organismes débiteurs ne peuvent eux-mêmes effectuer des placements indexés; la contribution budgétaire de l'Etat doit bien atteindre un jour sa limite. Il m'apparaît donc que la solution doit être recherchée dans une revalorisation contractuelle périodique des arrérages servis. Je demande au Gouvernement d'étudier cette suggestion et de communiquer au Parlement, dans un délai raisonnable, le résultat de ses réflexions. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs démocrates sociaux.)

En second lieu, la situation des familles doit être également préservée. Sur ce point, le projet de loi de finances rectificative comporte des dispositions satisfaisantes. Je souhaite simplement que le pouvoir d'achat des prestations familiales connaisse une amélioration raisonnable.

Mais, pour toutes les autres formes de rémunération, l'heure de la rigueur, pour un temps, a sonné. Je ne saurais donc désapprouver la ponction fiscale qui nous est proposée aujourd'hui: elle tend, en effet, à résorber le trop-perçu de l'inflation par les entreprises comme par les particuliers et paraît ainsi répondre aux nécessités de la conjoncture.

J'en viens, monsieur le ministre, aux aspects proprement économiques de votre dispositif.

L'analyse des critiques adressées au plan d'action gouvernemental permet, me semble-t-il, d'en mieux comprendre la philosophie.

Certains disent: « L'Etat n'agit pas suffisamment sur la demande de biens et de services, dans la mesure où il choisit de frapper plus les entreprises que les ménages. » C'est oublier que les entreprises sont elles-mêmes grandes consommatrices de produits, nationaux ou importés. L'effort qui leur est imposé est ainsi de nature à détendre la pression de la demande finale.

D'autres prétendent que, s'il est bon de freiner la demande, il faut aussi agir sur l'offre en favorisant précisément le développement des entreprises. A cet égard, disent-ils, des mesures telles que la diminution des coefficients d'amortissement dégressif tendent à réduire les possibilités d'investissement et vont donc à l'encontre du but recherché.

La réponse du Gouvernement est claire, si l'on veut bien se souvenir que l'objectif prioritaire est le rétablissement de notre balance commerciale. Il s'agit, en l'espèce, de freiner la demande intérieure des entreprises en biens d'équipement, nationaux ou importés — je le répète — et, simultanément, de permettre aux entreprises françaises productrices de ces matériels de mieux répondre à la demande étrangère. Là aussi, le dispositif me paraît adéquat, sous réserve d'un correctif à l'égard des entreprises ne possédant pas une capacité naturelle de défense contre l'inflation, c'est-à-dire les entreprises petites et moyennes, qui exportent souvent moins que les autres. Ces préoccupations ont d'ailleurs été exprimées tout à l'heure par M. le rapporteur général.

En attendant la mise au point d'un mécanisme plus élaboré, celui d'une taxe conjoncturelle, vous utilisez, monsieur le ministre, l'arme classique de l'encadrement du crédit. Je n'y suis pas défavorable, mais je constate que, par une tendance naturelle, cet encadrement du crédit aboutit à une pratique discriminatoire, les établissements distributeurs de crédit réservant leur concours en priorité aux entreprises de grande taille, au détriment des autres.

Je souhaite savoir si, à l'intérieur même de cet encadrement global, le Gouvernement n'envisage pas des mesures techniques permettant d'éviter cette pratique, par exemple en demandant aux banques d'observer un certain parallélisme dans la progression des crédits accordés aux entreprises, selon leur taille.

Monsieur le ministre, de très nombreuses entreprises se trouvent actuellement placées dans une situation de trésorerie extrêmement précaire. Pour nombre d'entre elles, il y a indiscutablement risque de faillite. Or elles représentent souvent, sur le plan local, un important potentiel d'emplois. Peut-être faudra-t-il mettre en place un mécanisme de rattrapage leur permettant de passer le cap difficile actuel?

Ces difficultés sont encore aggravées par le niveau du prix du crédit dont les effets se cumulent avec ceux de la hausse des autres coûts de production. Il conviendra donc de sortir le plus rapidement possible de la situation exceptionnelle que nous connaissons actuellement.

Votre plan, monsieur le ministre, a été accueilli avec intérêt par nombre de personnes, avec scepticisme par d'autres. Parmi ces derniers, il en est qui vous reprochent de ne pas être allé assez loin: d'autres vous accusent d'être tombé dans l'excès contraire. On dit également, parfois, que votre action s'inspire trop étroitement de la conjoncture et manque de vue d'ensemble.

Or les incertitudes au sujet d'un environnement international qui nous échappe totalement doivent mettre un frein aux ardeurs planificatrices. Si pilotage à vue il y a, quand on ignore la météo, mieux vaut avoir un bon pilote qu'un plan de vol trop rigide. (Sourires.)

Ces reproches divers, parfois contradictoires, doivent sans doute vous inciter à penser, comme je le fais moi-même, que la raison se situe dans le juste milieu, où le Gouvernement a précisément choisi de se tenir.

Le plan gouvernemental, pour l'instant, procède d'une appréciation exacte des causes de l'inflation; le tir — passez-moi l'expression — me paraît correctement ajusté.

Maintenant, c'est à nous, parlementaires, qu'appartient la décision. Nous devons avoir le courage de vous soutenir; car, si nous ne le faisons pas, notre volonté de lutter efficacement contre l'inflation, qui menace le niveau de vie de notre nation, perdrait sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs, par l'élection du Président de la République, les Français n'ont pas simplement exprimé un espoir, mais aussi des ambitions : transformer la société française, maintenir l'indépendance nationale, contribuer à la relance de la construction européenne.

Ces ambitions, le Gouvernement se doit aujourd'hui de les réaliser. Et cette réalisation doit tenir compte du choc profond subi par notre économie du fait du relèvement brutal des prix du pétrole et des grandes matières premières importées.

La politique économique suivie depuis la fin de l'année dernière a permis d'atténuer les difficultés nées du bouleversement de nos conditions d'approvisionnement. Elle a préservé la croissance de l'économie française et maintenu des conditions d'emploi satisfaisantes. Mais, en raison des circonstances et de la gravité de ce choc, elle n'a pu éviter l'accélération de l'inflation et le déséquilibre de notre balance commerciale.

La loi de finances rectificative que j'ai l'honneur de vous présenter s'inscrit dans un effort de longue haleine visant à rétablir de manière durable les équilibres internes et externes de notre économie.

L'excellente analyse que vient d'en faire M. le rapporteur général du budget, les quelques questions qu'il a posées et les interrogations qu'il a soulevées à la fin de son exposé, les commentaires d'une grande hauteur de vue de M. le président de la commission des finances et les questions très précises, concernant soit les familles, soit les armées, des deux rapporteurs pour avis ont présenté quelques-uns des aspects de cette loi de finances rectificative, ce qui me dispensera des longs développements que je comptais effectuer.

Aussi me bornerai-je à situer cette loi de finances rectificative dans son contexte économique actuel et à mettre en relief les caractères essentiels de ce projet de loi, en essayant de me référer toujours aux deux interrogations fondamentales que j'ai cru voir percer dans le rapport de M. le rapporteur général : Est-ce trop tard ? Sera-ce suffisant ?

Les dispositions prises par les gouvernements précédents ont permis à l'économie française de résister au choc pétrolier, mais elles n'ont pu éviter les déséquilibres. Permettez-moi de retracer les principales dispositions — qu'on oublie trop souvent — intervenues depuis le vote de la loi de finances pour 1974.

L'action du Gouvernement s'est poursuivie sur quatre plans : une politique budgétaire et monétaire restrictive pour modérer la progression de la demande, une politique de contrôle des prix pour éviter les hausses de précaution, une politique d'encouragement à l'exportation pour contenir la détérioration inévitable de nos échanges extérieurs, une politique du franc visant à protéger notre pays des conséquences de la désorganisation du système monétaire international.

La politique budgétaire et monétaire a contenu la progression de la demande.

L'exécution du budget de 1974 a eu un effet stabilisateur marqué, obtenu à la fois par la modération de la dépense et l'accélération des recettes. Le rythme d'exécution des dépenses ayant été modéré pendant les quatre premiers mois de l'année et la rentrée des recettes ayant été accélérée par la majoration de l'impôt sur les sociétés et du premier tiers de l'impôt sur le revenu, le solde d'exécution du budget de l'Etat, qui était de moins 3 milliards pour les premiers mois de 1973, est passé à plus 3,77 milliards pour les premiers mois de 1974.

La politique monétaire, fondée sur le respect de normes en matière de crédit, a connu quelques dépassements, certes — et on en a parlé — mais elle a permis d'obtenir un infléchissement très net de la progression des encours de crédit ; la distribution de crédit, quoi qu'on en ait dit, a gardé un caractère quelque peu restrictif au cours des mois d'avril et de mai de cette année.

En dépit de cette politique budgétaire et monétaire restrictive, la demande demeure forte, et même excessive dans certains cas. Son importance se constate dans la poursuite d'une croissance rapide de la production industrielle : en effet, du premier trimestre 1973 au premier trimestre 1974, la production industrielle s'est accrue en moyenne de 6 p. 100, malgré la baisse constatée dans la production d'automobiles ; 80 000 emplois industriels ont été créés en un an, d'avril 1973 à avril 1974 ; quant aux demandes d'emploi, leur nombre se réduit depuis le mois de janvier.

Mais cette situation traduit déjà un certain déséquilibre. Après cinq ans de croissance très rapide — le produit national brut français a augmenté de 34 p. 100 pendant les cinq dernières années contre 24 p. 100 pour nos principaux partenaires commerciaux — notre économie n'a pratiquement plus de réserves. Les pénuries de main-d'œuvre se sont faites progressivement plus

aigües dans tout le secteur industriel. Pour les métiers industriels, les offres d'emploi non satisfaites sont plus nombreuses que les demandes, fait sans précédent dans l'économie française depuis 1945. Actuellement 33 p. 100 des entreprises du bâtiment et 14 p. 100 des entreprises industrielles ne peuvent produire davantage, non pas en raison d'une capacité de production insuffisante, mais faute de personnel.

L'excès de la demande est dû pour partie à la demande des ménages qui ont fortement accru leurs achats de produits manufacturés au début de l'année. Cette demande a cependant retrouvé, depuis le mois d'avril son niveau normal.

L'excès de la demande est donc dû surtout à la concurrence entre la demande interne des entreprises et la demande étrangère. Les entreprises ont augmenté fortement leurs achats, qu'il s'agisse de matières premières, de demi-produits ou d'investissements. Ceux-ci étaient déjà très élevés, notamment si on les compare à ceux réalisés par les entreprises étrangères : les investissements représentent en France 27,9 p. 100 du produit national brut contre 24,6 p. 100 en Allemagne, et moins pour nos autres partenaires européens.

Dans le même temps, la croissance de la demande étrangère était elle-même forte. Le volume des exportations françaises s'est accru de 16 p. 100 entre le premier trimestre 1973 et le premier trimestre 1974.

L'importance simultanée de toutes les composantes de la demande — exportations, investissement, consommation — ne se traduit plus par une production supplémentaire, mais par une concurrence entre débouchés intérieurs et extérieurs, concurrence génératrice à la fois d'inflation et de déficit commercial.

La politique des prix, mise en œuvre depuis de longues années, a pu éviter un dérèglement général de notre système des prix, malgré l'impact de l'augmentation du coût des produits pétroliers, mais non une accélération de l'inflation.

Les mécanismes actuels de la réglementation des prix, reconduits le 1<sup>er</sup> avril dernier, consistent à autoriser les répercussions strictement inévitables des hausses de coût, mais à interdire leur amplification. Ce système a permis d'éviter des hausses incontrôlées, mais il n'a pu faire disparaître deux causes d'inflation : le gonflement des coûts résultant de la montée des prix du pétrole et des matières premières et la pression de la demande qui permettait aux industriels d'exporter à des prix rémunérateurs, le marché intérieur devant, pour se fournir, importer au prix fort.

Au cours des cinq premiers mois de l'année, vous le savez, les prix de détail ont, en moyenne, augmenté de 7,2 p. 100. Sur cette augmentation, la moitié environ est imputable au pétrole et aux matières premières ; le reste est dû à des causes internes. C'est parce qu'elle est due autant à des causes internes qu'à des facteurs internationaux que l'inflation est maintenant nettement supérieure en France à ce qu'elle est à l'étranger. Un tel décalage, chacun le comprendra, ne peut se prolonger sans danger.

Une politique de développement des exportations perd en effet son efficacité quand la demande intérieure est forte ou les prix trop élevés.

Toutes les conditions nécessaires au développement de nos exportations ont déjà été réunies. La compétitivité des entreprises est assurée à la fois par les efforts d'implantation réalisés au cours des dernières années et, surtout, par les taux de change du franc avec nos principaux partenaires commerciaux.

Le 20 mars 1974, des mesures spécifiques susceptibles de favoriser le développement des exportations ont été prises. La Coface peut maintenant, en règle générale, garantir jusqu'à un certain montant le risque commercial à court terme. Les plafonds de risque à moyen terme ont été relevés. La garantie des investissements à l'étranger a été améliorée. Enfin, le Crédit national mettra en place des prêts de modernisation pour un montant de quatre milliards de francs.

Vouloir aller plus loin constituerait une rupture de nos engagements internationaux — que le gouvernement français est décidé à respecter — et risquerait d'être inefficace : le développement de nos exportations, qui est déjà rapide, est freiné par la pression de la demande intérieure.

En 1973, nos échanges extérieurs dégageaient un excédent mensuel moyen de l'ordre de 600 millions de francs. Pour le dernier mois connu, qui est le mois de mai 1974, le déficit atteint 3 milliards, soit une détérioration de 3,6 milliards. Or le coût supplémentaire dû au relèvement du prix du pétrole est évalué à 2,6 milliards par mois.

La baisse du taux de couverture de nos exportations s'explique donc en partie par l'évolution de nos échanges de produits non énergétiques, et notamment par des importations massives de biens de consommation et de biens d'équipement.

Tirant la conséquence de la hausse du prix du pétrole sur les balances des paiements des différents pays, le gouvernement français avait pris, le 17 janvier de cette année, la décision de laisser flotter le franc. Depuis cette date, les taux de change des différentes monnaies se sont nettement modifiés. Malgré une nette remontée depuis quelques semaines — et M. le président de la commission des finances y a fait allusion tout à l'heure — qui a réduit l'écart qui s'était creusé avec le mark de 11,6 p. 100 à 6,8 p. 100, la valeur du franc par rapport au mark s'est modifiée. Cette situation est largement due à la spéculation dont cette dernière monnaie a été l'objet.

En revanche, la relation entre le franc et le dollar s'est légèrement améliorée. Depuis le 18 janvier dernier, le dollar est passé de 4,98 francs à 4,80 francs hier et à 4,82 aujourd'hui. Ainsi, pendant cette période de flottement, notre monnaie s'est appréciée de plus de 3 p. 100 par rapport à la principale monnaie mondiale, celle dans laquelle sont libellés la plupart de nos contrats d'approvisionnement en pétrole et en matières premières.

En outre, nos réserves de change se maintiennent à un niveau très élevé. Elles se situent à 37,5 milliards de francs, et je ne tiens pas compte du mode de calcul que l'on pourrait utiliser après les premiers pas faits par les Américains vers une comptabilisation de l'or au prix du marché libre. C'est uniquement par une politique d'emprunt en devises que le marché des changes a pu être régularisé au début de l'année. Ce recours du Trésor à l'emprunt ne correspond pas à une nécessité budgétaire puisque — je l'ai déjà dit — notre budget est très largement en équilibre, mais à la volonté de procurer à l'économie française les devises indispensables à son fonctionnement et à la couverture de notre déficit commercial. Cette politique d'emprunt ne peut pas devenir un élément durable de notre action économique et financière sans mettre en cause notre indépendance nationale.

C'est pour toutes ces raisons — forte pression de la demande intérieure, déséquilibre de la balance commerciale, politique d'emprunts sur le marché international — qu'il faut maintenant agir.

Le dispositif arrêté les 12 et 19 juin par le Gouvernement et auquel il demande au Parlement de s'associer par le vote de la loi de finances rectificative, s'assigne trois objectifs : d'abord, rétablir l'équilibre de la balance commerciale ; ensuite, réduire l'inflation ; enfin, ne pas compromettre l'emploi ni la croissance.

Le Gouvernement s'est fixé, dans ce domaine, des objectifs chiffrés et ambitieux. En les annonçant publiquement je veux témoigner à la fois de la confiance que j'ai dans la capacité de l'économie française et des Français eux-mêmes, et de la détermination du Gouvernement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

En matière de prix, la hausse oscille, depuis le début de l'année, entre 1,2 et 1,7 p. 100 par mois. Notre objectif consiste à retrouver un rythme de hausse des prix inférieur à 1 p. 100 par mois avant la fin du second semestre et à atteindre 0,5 p. 100 par mois dans un an. L'écart qui existe actuellement entre la hausse des prix en France et celle qui est constatée chez nos principaux partenaires commerciaux, au premier rang desquels figure l'Allemagne, serait ainsi supprimé dans un délai d'un an.

Un tel objectif ne pourra être atteint qu'avec une progression modérée de l'ensemble des revenus. Le pouvoir d'achat des salaires pourrait s'accroître en moyenne de 0,5 p. 100 par trimestre, cette moyenne recouvrant une progression plus forte pour les bas salaires et nettement moins forte pour les rémunérations les plus élevées.

En matière de déficit extérieur, l'importance actuelle de la demande étrangère, qui devrait s'accroître encore avec la reprise attendue en Allemagne, permet d'escompter une progression plus rapide de nos exportations, dès lors que la demande intérieure se fera moins vive. L'objectif fixé consiste à réduire le déficit actuel de moitié avant un an, afin d'envisager le retour à l'équilibre commercial à partir de la fin de 1975.

Ces objectifs sont ambitieux — M. le rapporteur général l'a souligné tout à l'heure — mais je suis convaincu qu'ils sont à notre portée si les responsables de notre vie économique et sociale acceptent un minimum de modération. Grâce à la politique suivie par les gouvernements précédents, il n'est pas trop

tard pour redresser notre situation. Encore faut-il que tous les Français comprennent que le succès des mesures adoptées dépend de leur bonne volonté et de leur participation à l'effort de redressement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pour atteindre ces objectifs et associer le redressement économique à la transformation de notre société, le Gouvernement fonde son action sur trois principes : rigueur, efficacité, justice.

Pour la clarté de l'exposé, et bien qu'à mes yeux ils soient très étroitement associés, c'est sous ces trois aspects que je voudrais vous présenter cette politique.

Rigueur, et d'abord dans la gestion des finances publiques.

Le projet de loi de finances rectificative que je vous soumetts ne porte que sur une très faible partie des dépenses de l'Etat. On a, tout à l'heure, souligné combien étaient difficiles les économies présentées ou les réductions opérées sur certains budgets.

Les dépenses nouvelles ne représentent que 3,5 p. 100 du budget de l'Etat. Les ressources disponibles auraient permis davantage mais seuls ont été revus les postes dont une modification immédiate était nécessaire. Il ne s'agit pas d'un nouveau budget pour 1974, mais d'une rectification apportée à ce budget.

Les ressources supplémentaires ont été stérilisées. J'ai déjà effectué un premier versement de 3,5 milliards de francs à la Banque de France, qui viendra en déduction des dettes de l'Etat envers celle-ci. En effet, en même temps que je m'adresse aux chefs d'entreprise et aux partenaires sociaux pour leur demander de participer à l'effort, je tiens à démontrer que l'Etat lui-même donne l'exemple de la rigueur. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comme l'a déclaré M. le rapporteur général, le projet de loi de finances rectificative est présenté en strict équilibre.

Les dépenses supplémentaires, qui s'élèvent à 9 309 millions de francs, sont couvertes par des économies pour un montant de un milliard — je sais que ces économies sont parfois douloureuses, M. d'Allières nous l'a dit — et à concurrence de 7 660 millions de francs par des ressources fiscales nouvelles dont nous aurons cette nuit tout le loisir de débattre.

En ce qui concerne plus spécialement les revenus correspondant au plan social annoncé le 19 juin, qu'ils soient à la charge de l'Etat ou à la charge des régimes sociaux, ils sont intégralement compensés par un prélèvement au titre de l'impôt sur le revenu. Le Gouvernement n'a pas créé des revenus nouveaux susceptibles de se traduire par une demande supplémentaire. Il a voulu mieux distribuer les revenus existants.

Cette rigueur dans la gestion des finances publiques caractérisera de même le budget de 1975. Il sera non seulement présenté en équilibre, mais il comportera une progression des dépenses qui sera du même ordre que la progression de la production intérieure brute en valeur. Les travaux préparatoires de ce budget sont déjà avancés.

Vous pourrez constater que cette politique de rigueur dans la dépense que je viens d'indiquer sera fermement conduite.

J'en viens au deuxième aspect de notre politique : elle vise à l'efficacité, et je voudrais, après avoir évoqué la date de nos mesures, examiner les résultats que nous pouvons en attendre, pour obtenir le redressement nécessaire à la fois à l'indépendance nationale et à la transformation de notre société.

Le dispositif qui vous est proposé a pour objet de réduire la demande et de modifier les attitudes en matière de prix et de revenus.

Pour réduire la demande, l'action du Gouvernement s'exercera sur plusieurs plans. Sur le plan fiscal, le projet de loi de finances rectificative comporte un prélèvement supplémentaire, des mesures incitatives et des mesures de lutte contre la fraude fiscale. Je vais y revenir. Sur le plan monétaire, l'action engagée par le Gouvernement précédent est poursuivie par un encouragement à toutes les formes d'épargne à court et à moyen terme et par le maintien du système des normes de crédit, les pénalités pour dépassement étant renforcées.

Enfin, en ce qui concerne l'énergie, chacun doit être bien conscient que les importations correspondantes représentent pour notre commerce extérieur une charge de cinquante milliards de francs par an et qu'il ne sera pas possible d'obtenir un équilibre de la balance commerciale dans les délais que j'ai annoncés sans que le volume global de cette consommation d'énergie soit réduit.

Le Gouvernement a écarté le système de rationnement par l'argent, solution d'une efficacité douteuse et d'une injustice certaine.

**Un député de l'union des démocrates pour la République.**  
Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il a décidé de recourir à des restrictions quantitatives égales pour tous. Il a commencé à donner l'exemple et le collectif qui vous est soumis prévoit une réduction de 20 p. 100 du volume de la consommation de combustibles et de carburant de toutes les administrations, même des administrations militaires.

L'ensemble de ces actions vise à modifier en profondeur le contexte de notre économie. Elles se traduisent par des transferts entre agents économiques, à des titres divers, qui sont supérieurs pour le seul second semestre à dix milliards de francs, soit environ 2 p. 100 de la production intérieure brute en valeur sur cette période. Il s'agit là d'un ordre de grandeur — je parle aux économistes que vous êtes — qui permet d'obtenir des modifications significatives dans la détermination de l'équilibre économique.

Il en résultera une certaine réduction de la demande intérieure, notamment dans le domaine de l'énergie, et une nouvelle orientation de notre production vers l'exportation.

Ainsi ce programme se traduira non pas par une baisse de la croissance de notre production intérieure, qui atteindra 4,8 p. 100 en 1974, mais par un développement supplémentaire des exportations. A tous ceux qui estiment que notre plan est trop sévère comme à tous ceux qui le trouvent trop léger, je réponds qu'il ne s'agit pas d'organiser la déflation et de casser l'activité de l'économie française, mais de mieux orienter une activité appelée à rester forte. C'est ainsi que sera évitée la dégradation de la situation de l'emploi, ce qui, je le répète, est un de nos objectifs essentiels. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Pour faciliter ce ralentissement souhaitable de notre économie, le Gouvernement a décidé de prendre plusieurs autres mesures.

Les unes portent sur le dispositif déjà en place en matière de prix. Ce dispositif sera renforcé. En particulier, la baisse des matières premières qui commence sera répercutée dans les prix et elle profitera aux consommateurs. Les marges commerciales qui se sont légèrement gonflées depuis quelques mois redeviendront plus normales.

J'ai demandé au comité national des prix qui, vous le savez, comprend des représentants des organisations professionnelles, des organisations syndicales, des associations familiales et des groupements de consommateurs, d'examiner dans le détail les conditions d'application des accords de programmation. Quatre secteurs de l'économie seront examinés au cours de deux réunions dans le courant de ce mois de juillet. Nous avons choisi des secteurs alimentaires et des secteurs industriels dans lesquels on pourra déceler clairement les raisons de l'augmentation des prix et, s'il y a lieu, d'une augmentation trop forte d'un certain nombre de prix.

Ce dispositif, enfin, comme l'a noté M. le rapporteur général, qui est, encore plus que moi, au courant de ces problèmes, sera complété par une taxe conjoncturelle de lutte contre l'inflation. Je dis que M. le rapporteur général est encore plus que moi au courant de ces problèmes parce qu'il participe aux travaux de la commission que j'ai mise en place il y a quelques jours et qui fera des propositions au Gouvernement avant la fin du mois de juillet.

Cette taxe conjoncturelle n'est pas un monstre fiscal nouveau ou une invention destinée à rester dans nos cartons. C'est un mécanisme susceptible de se substituer progressivement aux dispositifs trop globaux que nous connaissons, qu'ils s'appellent contrôle des prix ou encadrement du crédit, et qui doit permettre le ralentissement de l'inflation sans affecter l'investissement, l'exportation et l'emploi, car ce sont les trois éléments sur lesquels se fonde la politique durable, monsieur le rapporteur général, que nous voulons mettre en place dans notre pays.

Favoriser l'exportation, favoriser l'investissement, favoriser le développement de l'emploi, tels doivent être les buts à moyen et long terme d'une politique économique. La taxe conjoncturelle de lutte contre l'inflation a précisément les caractères nécessaires pour permettre d'opérer un ralentissement de l'inflation sans mettre en cause, à long terme, ces actions économiques privilégiées.

Ainsi, le dispositif de lutte contre l'inflation se développe-il sur plusieurs plans. Il consiste d'abord à changer le contexte économique ; ensuite, à modifier les attitudes en matière de prix et de revenus.

Cette modification est attendue autant d'un appel à la modération que de décisions légales ou réglementaires. Cet appel, le Gouvernement croit qu'il sera entendu. Il le sera non seulement parce que le dispositif mis en place a une importance qui en assure l'efficacité, mais aussi parce que l'ensemble de ce dispositif est animé par l'esprit de justice qu'attendaient les Français.

La lutte contre l'inflation exige un prélèvement fiscal supplémentaire. Celui-ci atteindra en premier lieu ceux qui se situent au sommet des tranches d'imposition et ceux qui tirent un bénéfice de l'inflation. C'est pourquoi nous avons demandé de renforcer l'imposition des profits immobiliers. Je dis tout de suite que le projet qui vous est présenté aujourd'hui ne constitue qu'une première étape, avant une réforme beaucoup plus importante de l'ensemble du régime fiscal des plus-values, que le Président de la République a demandé au Gouvernement de mettre en chantier.

L'effort demandé aux ménages reste relativement modéré puisqu'il représente un peu moins du tiers du prélèvement total.

On a beaucoup parlé du mécanisme du prélèvement que nous avons proposé. Vous savez qu'il respecte le principe du quotient familial : c'est une réponse positive aux interrogations posées tout à l'heure sur les familles. Vous savez que la majoration d'impôt est progressive — elle atteint 5 p. 100, 10 p. 100, 15 p. 100 suivant les cas — et qu'elle est remboursable, le montant du remboursement étant différent selon les tranches.

Cependant, la majoration des impôts directs, qu'elle ait un caractère exceptionnel ou qu'elle vise une meilleure répartition à terme du produit de la fiscalité, ne se conçoit pas sans une plus grande rigueur dans la répartition des charges. Un effort supplémentaire de connaissance des revenus est donc nécessaire.

L'effort exceptionnel que le Gouvernement demande cette année aux contribuables les plus aisés doit être accompagné d'un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.

Celle-ci a déjà été largement engagée au cours des années précédentes. En quatre ans, chacun le sait, le nombre annuel des vérifications fiscales est passé de 23 000 à 46 000, et le total des redressements de 1 milliard 200 millions à 3 milliards de francs en 1973.

Nous souhaitons éliminer la fraude comme phénomène social. Notre intention est d'isoler le fraudeur dans la société, en le distinguant bien de la grande masse des contribuables de bonne foi, qui ne doivent pas faire l'objet de tracasseries administratives. (*Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

**M. Pierre Mauger.** Il faut le dire à l'administration, monsieur le ministre.

**M. Alexandre Bolo.** Et à vos inspecteurs !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je le leur dirai.

Simultanément, les contribuables qui se livrent à des manœuvres frauduleuses, seront systématiquement poursuivis devant les tribunaux ; je rappelle que le nombre de plaintes déposées devant les tribunaux correctionnels est passé de 64 en 1969 à 551 en 1973.

Nous continuerons ce rythme de développement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Alexandre Bolo.** Parfait !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est dans ces conditions que, parmi les armes dont nous disposons, le barème de taxation d'après les signes extérieurs de richesse sera renforcé afin d'évaluer plus justement les revenus des contribuables dont le train de vie est sans commune mesure avec les revenus déclarés.

Je le précise de la manière la plus claire : il ne s'agit pas de taxer les signes extérieurs de richesse, mais de mieux évaluer le revenu de ceux dont le train de vie manifestement important ne correspond pas aux déclarations de revenus trop faibles.

**M. Pierre Mauger.** Et ceux qui gagnent au tiercé !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** La proposition faite au Parlement comprend plusieurs modifications : la prise en compte de nouveaux éléments, une nouvelle estimation des bases forfaitaires et le renforcement des majorations en cas de présence simultanée de plus de quatre éléments.

Je tiens à souligner que, dans la pratique, ce renforcement ne conduira pas à taxer une personne pour une dépense qui constituerait son seul luxe, mais à mieux contrôler les déclarations des contribuables qui mènent, en fait, un train de vie important.

**M. André-Georges Voisin.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Au-delà de l'aide ainsi apportée à l'administration, ce renforcement manifesterait l'adhésion du Parlement à l'action de longue haleine entreprise pour lutter contre la fraude fiscale.

**M. Alexandre Bolo.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** L'accroissement des charges temporaires, qui figure enfin dans ce projet de loi de finances rectificative, permet de répondre à des besoins également prioritaires.

D'abord, les crédits que nous accordons au fonds de développement économique et social seront augmentés de 650 millions de francs.

Malgré l'effort considérable de modernisation et de restructuration engagé par notre industrie depuis quinze ans, certaines entreprises se trouvent confrontées à des problèmes difficiles, notamment lorsqu'il s'agit de faire face à des contrats de longue durée avec nos partenaires commerciaux.

Peut-être le retour à l'encadrement de la distribution de crédit va-t-il rendre l'effort d'adaptation plus délicat. L'Etat pourra alors faciliter le développement de ces entreprises en accordant une aide financière mais son intervention sera beaucoup plus sélective, évidemment. Elle s'imposera lorsque les difficultés que peuvent traverser des entreprises font peser une menace grave sur l'emploi ou lorsque les délais de livraison de grands équipements à l'étranger sont trop courts.

Par ailleurs, pour faciliter la tâche des collectivités locales, le Gouvernement a décidé d'avancer le paiement du solde dû au titre du versement représentatif de la taxe sur les salaires pour l'année 1973. Logiquement, il n'aurait dû figurer que dans le budget de 1975, mais les collectivités locales se trouvant confrontées, comme l'Etat, à la hausse des prix et des rémunérations sans avoir, comme lui, la possibilité d'ajuster leurs ressources en cours d'année, le Gouvernement a décidé d'avancer ce versement qui représente 1 151 millions de francs. (*Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.*)

Enfin, la loi de finances rectificative comporte 1 138 millions de francs de dépenses correspondant à l'incidence des mesures de caractère social adoptées par le Gouvernement.

Il s'agit d'abord de la traduction budgétaire de diverses mesures qui avaient été annoncées au cours du premier trimestre. Il s'agit aussi du plan social arrêté le 19 juin par le Gouvernement et qui comporte, en particulier, un relèvement des pensions, une augmentation de 12,2 p. 100 des allocations familiales et un relèvement de 21 p. 100 du minimum vieillesse à compter du 1<sup>er</sup> juillet. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Ces mesures, vous le savez, ne constituent qu'une première étape et sont conformes à l'engagement pris par le Président de la République de porter le minimum vieillesse à vingt francs par jour dans l'année qui suivrait son élection. Malgré notre politique de rigueur, le budget de 1975 traduira concrètement cette promesse. (*Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.*)

De même que l'augmentation du S.M.I.C., qui atteindra à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1 213 francs par mois pour la durée moyenne du travail, ces mesures visent à redistribuer les ressources pour assurer aux personnes disposant des revenus les moins élevés une progression plus rapide que la moyenne.

Certains ont fait observer que ces mesures accroissaient la consommation des ménages alors qu'il eût fallu la diminuer. Dans un plan de redressement, nous avons estimé que l'augmentation de la consommation des familles, des personnes âgées et des travailleurs ayant les rémunérations les plus basses répon-

daît à un impératif de justice et devait donc prendre le pas sur bien d'autres opérations. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.*)

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, l'œuvre à laquelle le Gouvernement veut s'attacher et pour laquelle il demande votre concours.

**M. Marc Bécam.** Vous l'avez !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le Gouvernement a conscience que sa politique répond au vœu profond des Français.

Il n'y a pas d'indépendance nationale dans le déficit extérieur et l'endettement.

Il n'y a pas de justice sociale dans l'inflation.

Il n'y a pas de construction européenne sans remise en ordre des économies de chacun des partenaires.

Ces impératifs commandent la transformation de la société française que le Président de la République et le Gouvernement se proposent d'engager avec l'approbation des Français et l'appui de la majorité.

Lorsque le Premier ministre est venu, le mois dernier, vous présenter les grandes options de son programme, vous ne lui avez pas mesuré votre soutien. Il s'agit aujourd'hui de concrétiser les principes que vous avez approuvés et de replacer l'économie française dans la voie de la croissance équilibrée. Ainsi seront satisfaites les deux ambitions que le Président de la République et le Gouvernement vous invitent à réaliser : une plus grande puissance économique pour la France et davantage de justice pour les Français. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Mesdames, messieurs, mes chers collègues, quand un ministre de l'économie et des finances propose au Parlement de créer des impôts nouveaux, de réduire les dépenses publiques, de resserrer le crédit, et quand il annonce pour les prochains mois un budget particulièrement rigoureux, peut-on le soutenir par son vote avec satisfaction ?

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, quel que regret que je puisse éprouver pour le temps perdu qui ne se rattrape pas, c'est avec satisfaction que je vous apporterai, avec le groupe auquel j'appartiens, notre soutien dans le vote sur votre programme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Nous vous l'apporterons parce que votre programme est à la fois réaliste et courageux.

Ce programme est réaliste, mes chers collègues. Successivement, tout à l'heure, le rapporteur général, le président de la commission des finances et le ministre de l'économie et des finances ont évoqué la hausse des prix, l'augmentation du coût du pétrole et le déficit de la balance des paiements. Peut-être est-il bon, après leurs rappels, de donner quelques précisions qui parleront clairement à l'esprit de chacun.

Rappelons-nous qu'il y a quinze ans ou même huit ans — j'ai des raisons de m'en souvenir — l'esprit public et l'opinion parlementaire étaient alertés quand la hausse des prix s'élevait à 4 p. 100 en un an. Il y a cinq ans, ils étaient inquiets si la hausse atteignait 4 p. 100 en six mois. Maintenant, le taux se monte à 4 p. 100 en trois mois. Vous mesurez ainsi à quel degré de gravité se situe l'inflation.

Quant à la ponction provoquée par la hausse du coût du pétrole, elle représente 2 p. 100 de la production intérieure brute. Qu'est-ce à dire ? Si les pronostics sont exacts et si le taux de croissance est de l'ordre de 4 à 4,5 p. 100, cela signifie que, pour une moitié, notre croissance bénéficiera aux producteurs de pétrole.

Comme l'a montré M. le ministre de l'économie et des finances, ce prélèvement sur la production intérieure brute, conjugué avec une hausse excessive des prix, aboutit à un déficit de la balance des paiements qui atteindra environ, en 1974, 25 milliards de francs. Si vous vous reportez au chiffre de l'excédent que nous avons enregistré les années précédentes, vous constatez l'ampleur dramatique de l'évolution.

A cet égard, aucune comparaison avec la plupart des pays étrangers ne nous est permise. L'économie française ne peut être comparée à l'économie américaine, économie dominante.

Pratiquement, le dollar est une monnaie si puissante que l'inflation américaine peut être exportée. Au surplus, les Etats-Unis équilibreront sans doute cette année leur balance des paiements. La société française ne peut pas se comparer non plus, ni à la société anglaise, ni à la société italienne. Je suis bien persuadé, comme vous devez tous l'être, que la France ne supporterait pas et n'aurait pas supporté la situation économique de la Grande-Bretagne ou la situation sociale de l'Italie. Comme M. le ministre de l'économie et des finances y a fait allusion, la comparaison n'est possible qu'avec notre voisin, notre client, fournisseur, allié et concurrent : l'Allemagne, où la hausse des prix est moitié moins forte que chez nous, tandis que la balance des paiements y connaît un excédent record là où nous enregistrons un déficit.

En dehors même de cette comparaison désagréable pour notre pays et inquiétante pour l'avenir des relations européennes, les tensions internes suffiraient à montrer la gravité des phénomènes qui nous touchent, c'est-à-dire à la fois la super-inflation, la ponction sur notre production intérieure en raison de la hausse du prix du pétrole et le déficit de notre balance des paiements. Ces tensions intérieures, le Gouvernement a dû les ressentir quand il a examiné la situation des personnes âgées ou des familles. Demain, dans le budget, il devra leur prêter une attention particulière en songeant aussi aux fonctionnaires civils et aux militaires car l'inflation entraîne des conséquences injustes pour certaines catégories de revenus. En outre, l'inflation a des effets déplorables sur les « termes de l'échange », comme disent les techniciens. Nos importations nous coûtent davantage, et la valeur de nos exportations diminue.

Devant l'ampleur des phénomènes auxquels nous sommes confrontés, nous pouvons et nous devons dire que le programme présenté par M. le ministre de l'économie et des finances au nom du Gouvernement est réaliste. Il est en même temps courageux.

Prélever environ cinq ou six milliards de francs sur les entreprises et un peu plus de un milliard sur les revenus importants, resserrer le crédit, imposer à l'Etat un milliard de francs d'économie sur son budget et prévoir que l'augmentation moyenne de ce dernier ne dépassera pas celle de la production intérieure brute, c'est un programme courageux.

Ce programme courageux, nous avons à l'approuver. M. le ministre de l'économie et des finances a noté que si certains avaient jugé trop légères ces dispositions, d'autres les avaient trouvées trop lourdes. Il ne pouvait pas en être autrement : je veux dire que le programme qui nous est présenté est à la fois léger et lourd. Je m'explique.

D'abord, ce programme est léger. Vous avez été applaudi tout à l'heure, monsieur le ministre, lorsque vous avez évoqué la prise de conscience par tous les Français du problème de l'inflation, et j'en ai été heureux. Un sondage récent nous a appris, cependant, que 64 p. 100 de nos compatriotes estiment inutile de réduire l'importance de leur consommation. D'un programme qui, un mois après avoir été annoncé, n'a pas donné à l'opinion publique le sentiment que la majorité des Français et des Français est concernée, on peut se demander, à juste titre, s'il n'est pas léger.

En même temps, ce programme est lourd. Pour quelles raisons ? Parce qu'il pèse, avant tout, sur les entreprises. Comme l'a marqué M. le ministre de l'économie et des finances, il a été mis au point d'après l'exemple fourni par le gouvernement allemand. Or il ne faut jamais oublier — mais peut-être est-ce un point dont nous devons nous souvenir particulièrement au cours des prochains mois — que la situation de l'industrie française n'est pas comparable à celle de l'industrie allemande. L'Allemagne est un pays industriel ancien. A bien des égards, la France est un pays industriel nouveau. L'Allemagne a une tradition et surtout une volonté d'exportation dont nous commençons seulement à sentir la nécessité. Enfin, il faut bien le reconnaître, entre la confédération des chefs d'entreprise et les syndicats ouvriers allemands existe une volonté de concertation, au bénéfice de la production intérieure, à laquelle nous espérons parvenir mais, jusqu'à présent, le plus souvent, en vain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que certains estiment ce programme léger et, d'autres, lourd. En fait, il est à la fois léger et lourd, mais il ne pouvait être autre, s'agissant d'un programme établi compte tenu des circonstances.

Monsieur le ministre, si j'approuve les objectifs vraiment excellents que vous vous êtes fixés — ramener la hausse des prix à 0,50 p. 100 par mois, rétablir, en moins de dix-huit mois, l'équilibre de notre balance des paiements et, en même temps,

maintenir la croissance et l'emploi — je me dois de vous dire que votre programme ne peut constituer qu'une première étape. Le redressement de l'économie française exigera vite de compléter les mesures que vous nous proposez. Nous devons, non seulement lutter contre l'inflation, mais encore et toujours augmenter nos exportations ; non seulement diminuer la croissance de la consommation, mais en même temps développer notre capacité de production, donc l'industrialisation de la France. Cette double exigence impose, au-delà du programme que vous nous présentez aujourd'hui, que vous nous proposiez une politique globale de la consommation et de la dépense, et aussi un plan intermédiaire.

Je reprends ces deux points.

D'abord, une politique globale de la consommation et de la dépense. Vous avez porté votre effort sur la fiscalité, plus particulièrement sur celle concernant les hauts revenus. C'est une pesée élémentaire et encore limitée.

Vous pesez sur la dépense. Mais, vendredi matin, la commission des finances, sur votre proposition, monsieur le ministre, a accepté une économie de un milliard de francs et vendredi soir, avec l'accord ou sur la proposition du Gouvernement, l'Assemblée nationale a adopté de nouvelles lois dont je suis sûr qu'elles diminueront fortement cette économie.

Vous pesez sur les entreprises en espérant — ce que je comprends — que les chefs d'entreprise, face au resserrement de leur trésorerie, refuseront de trop fortes augmentations de salaire et se limiteront à votre prévision d'une hausse maximale du pouvoir d'achat de 2 p. 100. N'oubliez pas que si les chefs d'entreprise allemands ont réussi dans une telle politique c'est grâce à l'accord national qui existait entre leur confédération et les syndicats ouvriers. Nous avons vu la confédération allemande rappeler à l'ordre un syndicat professionnel qui avait demandé à un chef d'entreprise des augmentations de salaires à ce point supérieures à ce qui était prévu, qu'une hausse de prix supérieure aux prévisions en aurait découlé. Faut-il un tel accord chez nous, pensez-vous que votre pesée sur les entreprises sera suffisante pour qu'une hausse excessive des salaires et des rémunérations n'emporte pas vos recommandations très générales ?

Oh ! je sais bien ce qu'avec d'autres vous m'objecterez : Une fois encore, vous nous parlez de politique des revenus. Une fois encore, vous évoquez le blocage des prix, la hausse forfaitaire des salaires et autres revenus, un contrôle plus strict des prix.

Mais que fait le Gouvernement ? Le Gouvernement pratique une politique des revenus quand il augmente les prestations familiales, les pensions aux personnes âgées, quand il fixe de nouvelles règles pour la fixation des prix.

Quand le Gouvernement recommande aux chefs d'entreprise de ne pas accorder des hausses de salaires qui se traduiraient par une augmentation du pouvoir d'achat de plus de 2 p. 100 par an, que fait-il si ce n'est une politique des revenus ?

A l'inverse, l'inflation fait aussi une politique des revenus, mais trop souvent marquée par l'injustice.

A la vérité, il faut corriger l'injustice de la politique des revenus que provoque l'inflation et lui opposer une politique des revenus logique du point de vue économique et juste du point de vue social, c'est-à-dire réfléchie et globale. Et parce qu'elle sera réfléchie et globale elle comprendra certaines actions particulières que je regrette de ne pas voir dans le programme d'aujourd'hui et qui devront figurer dans les programmes de demain.

Je pense, par exemple, à la consommation. Pourquoi ne pas envisager une taxe, fût-elle modeste, frappant les Français qui iraient passer leurs vacances à l'étranger ? En temps de crise, favoriser les vacances des Français à l'étranger ne fait pas partie du maintien du pouvoir d'achat.

Quant à l'épargne, après la discussion à la commission des finances, je vous ai bien compris : vous refusez une épargne indexée. Telle que l'affaire a été proposée, je vous approuve. Mais un effort d'imagination n'aurait-il pas été possible ? Vos mesures en faveur de l'épargne sont modestes. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, que les épargnants qui pendant les deux ou trois prochaines années effectueraient des débôts à long terme, sur lesquels ils se refuseraient à opérer des prélèvements, bénéficieraient d'une indexation exceptionnelle ? Limitée dans le temps, spéciale à un type d'épargne, cette indexation n'aurait pas de chances de s'étendre à d'autres secteurs.

Pour votre politique de la dépense, ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable que vous présentiez au Parlement, à l'automne, non seulement le budget de l'Etat, mais une appréciation sur l'ensemble du budget social de la nation ? Si, à votre image, nous exerçons un contrôle rigoureux sur les dépenses de l'Etat, pouvons-nous être moins rigoureux pour un budget qui désormais dépasse celui des dépenses publiques ? N'y a-t-il pas là un risque de voir l'ordre des priorités n'être pas exactement celui qu'imposeraient et l'intérêt national et l'intérêt des Français ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)

La disposition d'ordre général sur la moyenne de hausse que vous avez annoncée est bonne, mais ne faudrait-il pas la compléter ? J'ai entendu récemment le ministre du travail tenir des propos qui auraient pu être les miens. Il indiquait qu'au-dessus d'un certain revenu il ne s'agit plus, en réalité, de pouvoir d'achat, mais d'une capacité supplémentaire à consommer et que, pendant un temps limité, on pourrait envisager un blocage relatif pour ces hauts revenus, pour ces hauts salaires ou une hausse forfaitaire, moins forte que celle qui serait acceptée pour les moindres revenus.

Puisque vous entendez qu'il est nécessaire — faire mesurer aux Français la gravité exceptionnelle des temps présents et l'urgence du redressement, il faut, me semble-t-il, une politique plus logiquement globale que celle que vous nous proposez, au moins pour les années qui viennent. Pour ce faire, votre programme, qui ne pouvait pas être autre que de circonstances, doit être prolongé par un programme à moyen terme.

Les députés qui, fort nombreux, ont assisté aux débats du mois de janvier dernier se souviennent peut-être que j'avais proposé au Premier ministre et au ministre de l'économie et des finances de l'époque un plan intérimaire de trois ans.

Pourquoi un plan intérimaire ? Parce que le VI<sup>e</sup> Plan est mort et parce que le VII<sup>e</sup> Plan est, à l'heure actuelle, encore une utopie. Pourquoi trois ans ? Parce que c'est dans les trois ans que l'on peut envisager un rééquilibrage de l'économie mondiale après les hausses exceptionnelles des prix du pétrole et des matières premières. Et pourquoi un plan ? Je n'ai peut-être pas le goût de la planification autant que certains, aussi fermement, par exemple, que M. Papon, mais je sais, par expérience, qu'un plan présente trois qualités exceptionnelles pour l'action : il oblige à choisir, il incite à la productivité, il encourage la concertation.

D'abord, les choix. Vous ne pourrez pas les éviter, cela vous a été dit très nettement par M. le rapporteur général. A partir du moment où, dans les années qui viennent, l'Etat devra donner priorité à la construction de centrales nucléaires, de nouveaux barrages, à des recherches et aussi à des industries nouvelle davantage orientées vers l'exportation, à partir du moment où il faudra reprendre certains dossiers oubliés depuis quelques années, notamment celui qui précise les conditions de la création d'une industrie française de la machine-outil, alors des choix s'imposeront, autrement dit certains investissements industriels devront être proposés et d'autres laissés en attente. Il en sera de même pour les équipements publics.

J'avoue, monsieur le ministre, que les propos que vous avez tenus certain jour sur vos intentions quant au financement des équipements publics en 1975, n'ont pas laissé de m'inquiéter. Il semble qu'aucun investissement public ne pourrait dépasser la hausse de la production intérieure brute. Or, relisez le rapport de M. Papon sur la loi portant règlement définitif du budget de 1972 et vous constaterez que, depuis quatre ans, la part des équipements civils, notamment des équipements sociaux, n'a cessé de décroître dans le budget de l'Etat. En d'autres termes, pour certains équipements le retard devra être rattrapé, alors que, par la force des choses, il sera accentué pour d'autres. En l'absence d'un plan fixant certaines orientations, ce n'est pas budget après budget que vous pourrez proposer au Parlement les choix nécessaires.

Le Plan, c'est aussi l'incitation à la productivité. Vous avez sur votre bureau, monsieur le ministre, une formule — le treizième mois de production pour l'exportation et une demande : la cinquième semaine de congés payés. Elles sont présentement inconciliables et vous devrez prendre parti. L'une de ces décisions est inflationniste, l'autre, au contraire, est favorable au développement de la production et de nos exportations. Peut-être, pour un pays riche, n'est-il pas impossible de dominer certaines contradictions. Cependant, je ne vois pas sans une grande inquiétude, ces contradictions subsister et même se développer. Il y a une quinzaine de jours, vous avez augmenté, à juste titre, les prestations familiales. Plus récemment, nous

avons décidé le remboursement de la contraception, mais un pays peut-il payer les couples pour ne pas avoir d'enfant et les payer aussi pour en avoir ? (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Un choix analogue se pose pour le treizième mois de production à l'exportation et la cinquième semaine de congés payés. Il faut que vous preniez parti, au moins dans les prochaines années. A cet égard, un plan bien étudié peut redevenir, comme le disait le général de Gaulle, une « ardente obligation ».

Enfin, un plan n'est pas seulement une obligation de choix, un appel à la productivité, c'est aussi un encouragement à la concertation. La concertation est à la mode, et fort justement. Mais il y a des concertations difficiles, qui hérisseront, ce sont celles qui touchent à des problèmes immédiats, qui sont hâtivement organisées sur des situations brûlantes, alors qu'au contraire — l'expérience l'a montré, aussi bien au début de la IV<sup>e</sup> République qu'au début de la V<sup>e</sup> République — la concertation sur des objectifs lointains élève les partenaires sociaux et peut établir entre eux une noble complicité nationale pour réussir une grande œuvre et atteindre un grand objectif.

En d'autres termes, je ne crois pas que vous puissiez vous contenter, après ce programme d'urgence, du budget pour l'année 1975. Il faudra que vous fixiez, sous une forme ou sous une autre, des orientations à moyen terme qui soient l'expression de choix nécessaires, un appel à la productivité, un terrain privilégié pour la concertation. Et c'est un plan intérimaire, croyez-moi, qui résumera le mieux ces orientations essentielles.

Vous me répondez que l'avenir n'est pas absent de votre programme et vous avez raison. En effet, il y est présent sous deux formes : la taxe conjoncturelle et l'amorce d'un régime général de plus-values. L'une et l'autre de ces dispositions sont intéressantes. Mais elles sont difficiles ; elles ne seront pas d'application immédiate. Au surplus, je tiens à vous mettre en garde. La politique économique ne se fait pas seulement par la fiscalité comme elle ne se fait pas seulement par le crédit. Il y a bien autre chose, notamment une volonté, donc un plan intérimaire, et pour son exécution, des interventions directes. Croyez-en mon expérience.

J'ajoute que l'avenir n'est pas seulement à envisager sous l'aspect de ces deux formes d'imposition. La situation présente offre des risques d'avenir inquiétants. Il a été entendu que ni l'E. D. F., ni le Gaz de France, ni la S. N. C. F., ni les postes et télécommunications, ne mettraient leurs tarifs au niveau de leurs dépenses. Un déficit se creuse qui constitue, si j'ose dire, un canon de 150 dirigé aujourd'hui contre le budget et demain contre l'indice des prix. C'est une raison supplémentaire pour se dégager de la conjoncture et considérer l'avenir, ne serait-ce qu'à moyen terme. Ne pas s'imposer un plan, c'est parfois volontairement s'aveugler. La faute est grave.

Je me résume. Ce programme réaliste, courageux et qui mérite notre approbation doit vite déboucher sur une politique globale et en même temps sur une politique à moyen terme. Quand j'emploie ces mots, quand j'évoque ces exigences, ce n'est en aucune façon affaire de spécialiste ; c'est affaire politique, pour des raisons intérieures et pour des raisons d'ordre international.

Pour des raisons intérieures d'abord. J'ai entendu dire qu'on n'avait pas voulu et qu'on ne voulait encore pas émouvoir l'opinion. Mais comment ne pas l'émouvoir, si l'on veut la mobiliser ? Or il apparaît indispensable de la mobiliser lorsqu'on pense à l'ampleur de nos difficultés et aux exigences de notre redressement. Sinon, monsieur le ministre de l'économie et des finances, elle risque de se mobiliser contre vous.

Pour des raisons extérieures ensuite. Comme vous l'avez noté, le phénomène français, tout en ayant ses caractères propres et issus de responsabilités qui nous sont propres, est aussi l'expression d'une situation internationale déplorable. Il faudra bien, un jour, comme le suggérait hier le secrétaire général des Nations unies, voir en face ce problème exceptionnel qu'est l'inflation mondiale et considérer ses conséquences sociales, économiques et finalement politiques. Le jour où nous le ferons, il faudra bien s'efforcer — vous en avez d'ailleurs dit un mot, monsieur le ministre — de rétablir l'ordre monétaire international. Le jour où l'on reprendra en mains cette affaire, on ne le fera pas en ressuscitant le comité des Dix ou le comité des Vingt. Ceux qui ont participé à de tels comités gardent sans doute l'agréable souvenir d'un tourisme mondial mais avant tout, je l'imagine, ressentent l'amertume d'une œuvre totalement manquée. Il s'agira demain, si l'on veut parler sérieusement et avec une volonté d'aboutir, de réunir autour de la table les Etats-Unis, l'Union soviétique, les nations européennes et les nations arabes qui sont tous aujourd'hui, à un titre égal, intéressés par la

circulation monétaire internationale et ne peuvent pas ne pas être préoccupés des conséquences politiques de l'inflation. Le jour où ces débats s'ouvriront, il faudra que la France se présente avec une monnaie solide, une industrie forte et une exportation en pleine croissance. Monnaie solide, industrie forte, exportation en croissance : de telles conditions nous permettraient de prendre des initiatives pour que ce jour, qui n'a que trop tardé, arrive enfin !

C'est bien là où votre programme de circonstances se situe comme une étape dans une œuvre de longue haleine qui doit permettre à la France non seulement d'affirmer son indépendance, mais aussi, le cas échéant, de jouer son rôle comme nation dans le rétablissement d'un ordre monétaire international. Ce point est capital. Croyez-en mon expérience. Si vous voulez atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés et, au-delà de ces objectifs, permettre à la France de jouer le rôle qui lui incombe dans le rétablissement d'un ordre économique et d'un ordre monétaire, les programmes de circonstances, quelles qu'en soient la nécessité et la qualité, doivent le plus vite possible déboucher sur une politique globale et sur des vues à moyen terme. C'est ainsi que le Gouvernement et le Parlement seront crédibles.

Si, en septembre et octobre prochains, vous nous proposez, avec le budget, des mesures constituant une politique générale des revenus, de la consommation, de la dépense publique et de la dépense sociale, si vous complétez l'examen du budget d'une discussion parlementaire sur des orientations à moyen terme insérées dans un plan intérimaire, le vote que nous émettrons à l'issue du présent débat recevra rétroactivement sa pleine signification. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bouloche.

**M. André Bouloche.** Monsieur le ministre, la première phrase de l'exposé des motifs du projet de loi de finances rectificative indique que « les décisions des Etats producteurs de pétrole ont profondément modifié le contexte économique dans lequel fut préparée et discutée la loi de finances de 1974 » et précise que la hausse des prix reflète l'augmentation des coûts de production, ce qui signifie que son accélération est mise uniquement au compte de l'énergie.

Ces seuls mots traduisent le refus du Gouvernement de voir une réalité économique infiniment plus complexe et dont la dégradation est largement imputable — j'aurais aimé que ce soit reconnu — aux gouvernements qui ont précédé celui auquel vous appartenez, monsieur le ministre.

Si nous nous reportons à la dernière phrase de ce même exposé des motifs, nous y lisons que les sacrifices demandés respectent la justice, que le financement des équipements collectifs essentiels est assuré et que le maintien de l'emploi l'est également. Je démontrerai plus loin que chacune de ces trois assertions est erronée.

Votre analyse des causes du déficit extérieur et de l'inflation paraît simpliste et fautive.

En ce qui concerne le montant du déficit extérieur, le projet de loi parle de 30 à 40 milliards de francs. Cette fourchette dépasse à elle seule le montant du collectif. C'est dire le caractère incertain de celui-ci. D'autre part, pendant la campagne pour l'élection présidentielle, votre prédécesseur chiffrait le déficit à 16 milliards de francs. Tout cela procède d'une certaine légèreté dans la prévision ou d'une curieuse tendance à apprécier différemment la situation suivant la place que l'on se trouve occuper.

En tout état de cause, comment pouvez-vous prétendre que la hausse du prix du pétrole est due aux décisions — et aux seules décisions — des Etats producteurs ? Croyez-vous vraiment que les compagnies pétrolières, au moins les principales d'entre elles, n'aient pas leur part de responsabilité dans ces décisions ?

Mais il y a plus. L'énergie ne représente que 20 p. 100 de nos importations. D'autres éléments concourent à creuser notre déficit, éléments qui sont indépendants de l'énergie et dont l'importance est indéniable.

Les chiffres du commerce extérieur pour les cinq premiers mois de l'année 1974 sont révélateurs : le déficit avec le Moyen-Orient est de 11,2 milliards de francs, mais, avec l'Allemagne de l'Ouest, il atteint 5,4 milliards, soit presque la moitié. Le problème du commerce extérieur est donc loin de se résumer à celui de l'énergie ni même à celui des matières premières. Mon ami Jean-Pierre Chevènement traitera d'ailleurs de ce problème. C'est pourquoi je n'y insisterai pas.

Je regrette simplement que le plan du Gouvernement ne comporte aucun dispositif sérieux pour lutter contre la raréfaction des matières premières. On n'y trouve aucune mesure destinée à économiser ces matières par la lutte contre le gaspillage, par le recyclage ou par la substitution. Toutes orientations qui pourraient faire l'objet d'un effort de recherche décidé ou encouragé par le Gouvernement.

Par ailleurs, la tentation de faire supporter à l'inflation de notre environnement international la responsabilité de notre propre inflation est compréhensible, mais elle n'est que très partiellement justifiée. N'oublions pas que nous avons cessé de nous situer dans la moyenne pour nous placer, hélas ! presque en tête du groupe des nations avec lesquelles nous commerçons, puisque notre économie n'est dépassée à cet égard que par deux économies malades, celle de la Grande-Bretagne et celle de l'Italie.

Il faut se rendre à l'évidence. Il y a en France des causes intrinsèques d'inflation, et d'abord une mauvaise structure de notre appareil de production. Pour lui redonner les fondements qui lui sont nécessaires, il faudrait mener une politique industrielle sélective basée sur une planification à long terme. Mais le Gouvernement a abandonné la planification qui, pour lui, n'a plus d'existence que dans les mots. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Le Gouvernement se refuse à toute sélectivité. Je suis frappé de voir que l'on n'a jamais fait autant appel au caractère « d'ardente obligation » du Plan que depuis qu'il n'y a pratiquement plus de Plan. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Monsieur le ministre, faites machine arrière dans ce domaine ! Vous avez là un long chemin à parcourir.

Aussi les faiblesses de notre appareil de production demeurent-elles. Je n'en veux pour preuve que le secteur si typique de la machine-outil, qui a été évoqué par M. Debré et où il est paradoxal que notre pays reste dans un état de sous-développement vraiment navrant. Par la voix de notre premier secrétaire, nous avons proposé la création d'une entreprise nationale de la machine-outil, qui serait certainement appelée à rendre de grands services. Cette suggestion sera-t-elle retenue par le Gouvernement ?

Mais ce sont surtout les inégalités et les injustices criantes de la société actuelle qui constituent en France une cause permanente d'inflation que le Gouvernement s'obstine à ne pas prendre en considération. Ce sont pourtant ces inégalités qui, en mettant sous les yeux des travailleurs des modèles de consommation qui leur sont interdits, en renforçant la conviction que le travail de tous ne profite en fait qu'à quelques-uns, aboutit à un déséquilibre dont notre économie souffre profondément dans son ensemble.

Or vous ne faite rien pour vous attaquer aux inégalités. Contrairement aux affirmations de votre propagande, le solde de vos décisions — celles que vous prenez et celles que vous ne prenez pas — va dans le sens d'une inégalité de plus en plus grande.

D'abord, vous ne marquez aucune volonté véritable d'agir sur les prix avec la fermeté qui convient. Aussi suffit-il de jeter un coup d'œil sur la courbe des prix pour se rendre compte que le timide effort que vous accomplissez en faveur du S.M.I.C. et des personnes âgées sera bientôt gommé par la hausse des prix.

Si l'on regarde — et vous le faites certainement monsieur le ministre — la courbe de hausse des prix depuis un certain nombre d'années, on s'aperçoit que son caractère exponentiel est très marqué et que son accélération ne date pas de la crise du pétrole, quoi que vous en disiez. D'ailleurs, vous avez vous-même donné l'exemple par vos récentes mesures et l'on ne voit pas pourquoi cet exemple ne serait pas considéré comme un encouragement implicite.

Votre action dans le domaine de l'impôt sur le revenu est typique d'une fausse justice. Vous prétendez ne vouloir frapper que les gros revenus. Mais, comme vous voulez disposer d'une assiette suffisante pour éponger les 2,5 milliards que vous envisagez, il vous faut pénaliser non seulement les cadres mais même de petits salariés. C'est ainsi qu'un simple agent de constatation en fin de carrière sera soumis, s'il est célibataire, à la majoration de 5 p. 100, de même qu'un jeune ménage d'instituteurs sans enfant. Le jeu à plein du quotient familial aggrave en effet considérablement l'injustice de la mesure.

Le groupe socialiste a proposé à plusieurs reprises à l'Assemblée que la réduction d'impôt liée à l'application de ce quotient soit limitée à 3 500 francs par enfant, ce chiffre étant doublé



dans le cas d'un enfant handicapé. Une telle mesure, si elle avait été adoptée par le Parlement, se révélerait aujourd'hui particulièrement heureuse.

Au cours de la discussion des articles, nous soutiendrons d'ailleurs des amendements qui vont dans le sens de la justice fiscale, et qui tendent notamment à épargner les catégories de contribuables les plus dignes d'intérêt.

A cette injustice née de l'application aveugle du quotient familial s'ajoute celle qui résulte de l'assiette même de l'impôt sur le revenu dont il est notoire qu'elle pénalise scandaleusement les revenus déclarés par des tiers — en particulier tous les salaires — par rapport à ceux qui ne le sont pas.

A ce propos, le conseil des impôts avait déposé des conclusions très intéressantes qui, depuis, sont restées lettre morte. Comptez-vous tirer ce rapport des oubliettes, monsieur le ministre et, si oui, quelles seront vos conclusions ?

En effet, la lutte contre la fraude fiscale reste l'un des grands problèmes de votre ministère. Vous parlez de redressements de l'ordre de trois milliards. Je comprends que vous en soyez satisfait, mais ce contentement doit être tout relatif car les estimations basses de la fraude fiscale la situent autour de 30 milliards de francs, alors que les estimations hautes l'évaluent au double environ. Tels sont les chiffres qu'il faut garder présents à l'esprit. Si vous ne vous donnez pas les moyens, les vrais moyens, de porter remède à cette situation en ce qui concerne les gros fraudeurs — les seuls à prendre en considération — l'accroissement de l'impôt sur le revenu ne fera que consolider une institution injuste.

Votre analyse sommaire de la situation fondée essentiellement sur l'excès de la demande par rapport à l'offre, apparaît comme très contestable et, jointe à la dialectique dans laquelle vous vous êtes engagé en opposant consommation et exportation, elle conduit à d'autres injustices et à des inconséquences.

C'est ainsi qu'il n'est pas du tout évident que les biens et les services qui seraient retirés du circuit de la consommation prendraient automatiquement le chemin de l'exportation. Dans un monde où celle-ci va devenir de plus en plus difficile et en l'absence, dans bien des cas, d'équipements commerciaux à l'étranger, on aboutira peut-être à une baisse d'activité pure et simple, ce qui serait, vous en conviendrez, tout à fait fâcheux et constituerait une pénalisation inadmissible pour l'économie et l'ensemble des Français.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue les ordres de grandeur. Vous mettez en avant cinq milliards d'impôt sur les sociétés et 2,5 milliards de supplément d'impôt sur les revenus des tranches les plus élevées, soit 7,5 milliards. Mais la T.V.A., sauf sur un point dont nous reparlerons, est inchangée. Or le montant de la production intérieure brute devant être, malgré le compte économique retracé dans l'exposé des motifs du projet de loi et dont je conteste les coefficients, relevé d'au moins 8 p. 100 en francs courants, on peut prévoir que cet impôt, qui frappe surtout les pauvres, ne l'oublions pas, augmentera de quelque 9 milliards en 1974.

Voilà donc la fausse symétrie de votre texte déjà annulée... et au-delà.

Mais il y a plus. Par le jeu de l'inflation, la masse de l'épargne — dont la majeure partie est composée d'épargne populaire — connaît, dans le courant de 1974, une baisse de son pouvoir d'achat de 35 milliards. Encore ce chiffre ne comprend-il pas les pertes des petits actionnaires ! Tel est le résultat tangible, en période d'inflation accélérée, de la spoliation systématique de la petite épargne, dont il a été beaucoup question lors de la campagne pour l'élection présidentielle, mais pour laquelle je ne vois pas le début d'une solution. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

J'ai beaucoup entendu parler d'un relèvement de 2 p. 100 de la rémunération des dépôts. Mais ce relèvement ne concerne que le solde supplémentaire du deuxième semestre de 1974 par rapport au premier et, en fait, l'amélioration n'est que de 0,5 p. 100. Dans une période où le taux d'inflation se situe entre 15 et 18 p. 100, vous portez le taux de rémunération de l'épargne de 6 p. 100 à 6,5 p. 100 ! Il faut que ces chiffres soient connus, parce qu'ils constituent à l'égard de l'épargne populaire une injustice insupportable.

Comment, après une telle constatation, pourrait-on encore parler de justice dans la répartition des sacrifices ?

Mais il faut de nouveau aller plus loin. L'inflation a encore un autre effet, celui de laminer les crédits destinés aux équipements. Si l'inflation dépasse de 8 p. 100 les prévisions, la

réduction des équipements sera de 8 p. 100. Pour maintenir une situation, qui, déjà, n'était pas brillante — M. le rapporteur général de la commission des finances le rappelait il y a une dizaine de jours à cette tribune et M. Miche! Debré le mentionnait à l'instant — il faudrait moins majorer les crédits de ce pourcentage. Mais vous ne le faites pas. Au contraire, vous supprimez encore quelques centaines de millions.

Or, qui profite en premier lieu des hôpitaux, des écoles, des logements, des transports urbains, des équipements sociaux collectifs, sinon les plus défavorisés de nos concitoyens ? Comment peut-on parler de vie, d'environnement, et laisser se déprécier les crédits consacrés aux équipements collectifs ? Ici encore, injustice au détriment des plus exposés, qui le ressentent durement !

M. Poncelet, secrétaire d'Etat au budget, que je vois à vos côtés, monsieur le ministre, me demandait, voici une semaine, de l'aider à obtenir plus de crédits d'équipements collectifs, et je l'assurais de notre volonté d'œuvrer en ce sens. Mais le voici aujourd'hui amené à proposer des réductions. Notre collaboration, monsieur le secrétaire d'Etat, aura ainsi duré l'espace d'un matin. Qui s'en étonnera ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Sourires.*) Il ne peut en être autrement avec un Gouvernement qui ne fait aucune référence à une planification à long terme, seule assise solide à donner à la lutte contre l'injustice.

Mais je ne serais pas objectif si je ne signalais pas l'approbation que rencontrent de notre part deux mesures : le complément de versement représentatif de la taxe sur les salaires — encore que ce soit, vous en conviendrez, un enfant de l'inflation — et la baisse du taux de la T. V. A. sur les transports en commun.

Cette dernière initiative est indiscutablement heureuse. Mais, monsieur le ministre, constitue-t-elle pour le Gouvernement l'annonce d'une véritable politique des transports collectifs ? Entendez-vous abandonner l'attitude qui consiste à juger ces transports sur leur rentabilité sèche et apparente et êtes-vous disposé à prendre enfin en compte les coûts indirects des conséquences sur l'environnement de la perte de temps et de l'usure nerveuse, entre autres ? Soucieux de la qualité de la vie, humanisez-vous votre politique des transports collectifs ? Si la réponse est positive, l'article 6 est prometteur, et nous en suivrons l'application avec intérêt.

Sans entrer dans le détail de votre texte, dont nous parlerons lors de la discussion des articles, je remarque que certains d'entre eux comportent des délégations de pouvoirs au Gouvernement qui nous paraissent inacceptables et qu'en conséquence nous demanderons à l'Assemblée de rejeter. Il s'agit de l'article 2 sur les amortissements dégressifs ; de l'article 3 sur la date de restitution de la majoration de 5 p. 100 ; de l'article 11 sur la définition des entreprises essentielles à la vie économique du pays ; de l'article 12 sur les conventions pour les emprunts en devises.

Dans tous ces domaines, monsieur le ministre, le Gouvernement s'honorerait en ne demandant pas à l'Assemblée un chèque en blanc qu'il n'est pas dans les usages d'accorder. Quant à lui, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche s'opposera toujours à cette pratique.

En dehors de votre texte, plusieurs problèmes se posent, et la façon dont le Gouvernement envisage de les aborder et de les régler n'apparaît pas clairement.

S'agissant d'abord de l'objectif de resserrement de la masse monétaire que vous vous êtes fixé, vous avez l'intention de limiter à 13 p. 100 l'augmentation de la masse monétaire qui existait l'année dernière à pareille époque. Mais le taux de l'inflation est de 15 à 18 p. 100 et la croissance de la production inférieure brute en volume est de 5 p. 100. Si l'on retient l'hypothèse basse de 15 p. 100 d'inflation en y ajoutant les 5 p. 100 d'accroissement de la P. I. B., on aboutit à 20 p. 100 de besoins supplémentaires. Or vous n'apportez que 13 p. 100 de moyens.

Si vous appliquez effectivement une telle diminution, vous aboutirez à un véritable étranglement, surtout compte tenu des crédits actuellement consentis par les banques.

Dans ces conditions, quels sont les buts du Gouvernement ? Recherchez-vous, monsieur le ministre, un mouvement de concentration de l'économie française, alors que les inconvénients de la concentration dans les économies modernes apparaissent de plus en plus clairement dans de nombreux pays ? Si tel est votre objectif, il faut le dire !

Cherchez-vous à créer un certain volant de chômage par la fermeture d'une multitude de petites entreprises mal armées vis-à-vis des banques, en particulier dans les régions déprimées, et dont il paraît certain qu'elles ne pourront pas faire face à une mesure comme celle que vous entendez appliquer ? Il faut aussi le dire ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Voudrait-on, en créant ainsi un chômage supplémentaire, en le facilitant — car le chômage menace, vous le savez comme nous — rendre les travailleurs plus dociles et plus souples à une nouvelle politique ?

N'y aurait-il pas là le souci de favoriser l'application de votre fameuse taxe conjoncturelle de lutte contre l'inflation dont vous doutez bien qu'elle se heurtera à une solide résistance ?

Cette taxe conjoncturelle apparaît, en effet, comme une menace grave, celle d'être l'instrument d'une politique des revenus dont tout le monde sait que, dans l'état actuel de la France, elle serait essentiellement, et même uniquement, une politique de police des salaires.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche sera extrêmement attentif à l'application de telles mesures et, si vous pratiquez une police des salaires qui, finalement, revient à faire porter aux travailleurs le poids des sacrifices que vous demandez à la nation toute entière, vous rencontrerez de notre part une opposition résolue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Dans la perspective que vous avez annoncée d'une restriction de la consommation interne, en particulier de biens d'équipement, comment envisagez-vous d'intégrer dans l'évolution économique de la France les énormes investissements énergétiques vers lesquels vous semblez vous orienter pour retrouver une indépendance énergétique que les gouvernements qui ont précédé celui auquel vous appartenez ont laissée s'évanouir bien légèrement et bien dangereusement ?

Vous prenez des dispositions pour que les biens d'équipement soient davantage exportés et moins utilisés sur le marché national, mais votre programme énergétique suppose des investissements tels que les entreprises qui en seront chargées envisagent d'ores et déjà de sous-traiter toute une partie de leurs commandes à l'étranger. En somme, pour assurer notre indépendance, nous allons vendre à l'étranger des machines qui permettront aux entreprises étrangères de nous vendre à leur tour les équipements dont nous aurons besoin ! N'y a-t-il pas là une contradiction, monsieur le ministre ?

En outre, il est permis de s'interroger sur le financement de ces investissements. Il devrait être assuré par le budget de 1975, mais le budget de 1974, modifié par le collectif soumis à notre examen ne donne pas la plus petite idée de la façon dont les excédents seront dégagés pour financer ces équipements.

Et je ne parle pas des promesses sociales qui ont coulé à flots pendant la campagne présidentielle ! Nous voulons croire qu'elles seront honorées et nous ferons d'ailleurs ce qu'il faut pour cela.

Il conviendrait, à notre sens, de s'engager dans une voie très différente et de ne pas tenir pour seules responsables de notre situation les circonstances extérieures à notre pays.

C'est ainsi qu'il faudrait restructurer notre appareil de production et mener une politique sélective à laquelle le Gouvernement semble très allergique. Il faudrait développer certains secteurs, non pas en consentant des cadeaux aux entreprises privées, comme vous le faites ou comme vous envisagez de le faire, mais en favorisant le secteur public. Il faudrait stimuler la production de façon à répondre à la fois à la demande à l'exportation et aux besoins intérieurs. On ne peut plus se contenter de ce faux équilibre qui consiste à réduire la demande intérieure pour satisfaire l'exportation, qu'il s'agisse des biens de consommation ou des biens d'équipement.

D'autre part, pour lutter contre l'inflation, un minimum de confiance est nécessaire dans le pays. Seules certaines mesures peuvent parvenir à établir un consensus.

Un blocage des prix est, à titre temporaire, indispensable. Une lutte efficace contre les inégalités et les injustices s'impose. C'est pourquoi le programme de la gauche est plus actuel que jamais. On ne peut pas, monsieur le ministre, dissocier la lutte contre l'inflation de la recherche d'une plus grande justice sociale. Si vous essayez de les séparer, les conséquences en seront dramatiques. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.*)

C'est pourquoi nous estimons que les premières mesures à prendre devraient comporter : une véritable indexation de l'épargne populaire — le relèvement de 0,5 ou, dans une minorité de cas, de 2 p. 100 des taux d'intérêt n'est qu'une aumône ; une réduction de la T. V. A. sur les produits de première nécessité ; la mise en chantier d'une réforme fiscale d'ensemble, axée à la fois sur la justice et sur l'efficacité ; une aide systématique aux plus défavorisés.

Il faut que les personnes âgées et les handicapés majeurs reçoivent sans délai les 21 francs par jour qui leur avaient été promis. Il faut que les jeunes à la recherche d'un premier emploi, auxquels on a fait également des promesses et qui attendent toujours, reçoivent les 800 francs par mois que propose le programme de la gauche. Il faut porter le S. M. I. C. à 1 200 francs pour quarante heures. Il faut mettre en œuvre la protection des travailleurs victimes de licenciements collectifs ou de licenciement individuel.

Ainsi, monsieur le ministre, votre collectif apparaît-il comme insuffisant, inadapté et injuste.

Insuffisant, parce qu'une hausse de prix de l'ordre de 10 p. 100, supérieure à celle qui a servi de base à l'évaluation du budget fait apparaître un surplus de valeur nominale de l'ordre de 100 milliards sur lequel votre collectif épongera 10 milliards et la T. V. A. 20 milliards environ.

Inadapté, parce que le cadre de l'économie libérale de profit dans lequel vous vous placez ne vous permet pas de résoudre le problème de notre déficit extérieur : vous vous contentez de proposer une solution hypothétique que vous présentez sur le mode incantatoire.

Injuste enfin, parce que faute de moyens appropriés pour protéger les plus défavorisés des Français, ce sont eux, une fois de plus, qui vont faire les frais de mesures dont l'expérience montre que, directement ou indirectement, elles se retournent toujours contre les plus démunis.

Cette insuffisance, cette inadaptation, cette injustice débouchent, nous le craignons aussi, sur l'inefficacité. C'est pourquoi, bien que certaines mesures nous paraissent relever d'une orientation heureuse — je pense en particulier à la contribution exceptionnelle apportée par l'impôt sur les sociétés et à l'abaissement de la T. V. A. sur les transports en commun — votre projet, par ses graves lacunes, va contribuer à accroître les difficultés de la majorité des Français tout en laissant pratiquement intacts les privilèges des plus favorisés d'entre eux.

Le groupe socialiste votera donc contre le projet de loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Brocard.

**M. Jean Brocard.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est la première fois depuis six ans qu'un Gouvernement est conduit à présenter au Parlement, au cours de sa session de printemps, un projet de loi de finances rectificative.

Les raisons de cet événement sont parfaitement claires et évidentes.

Il s'agit, d'une part, d'adapter la gestion de nos finances publiques à la situation nouvelle dans laquelle la France s'est trouvée engagée du fait de la crise du pétrole et du renchérissement des matières premières.

Il s'agit, d'autre part, de tirer les conséquences de l'élection présidentielle qui a été l'occasion, on le sait, d'un large débat politique et le révélateur de profondes aspirations au changement.

Hier, à l'issue de cette élection, s'est dessinée une majorité nouvelle. Aujourd'hui, nous avons à franchir ensemble une première étape dans la construction d'une société plus solidaire et plus juste.

Monsieur le ministre, la lutte contre l'inflation et le progrès social, tels sont les deux objectifs de ce projet de loi. Contrairement à ce qu'a soutenu l'orateur qui vient de me précéder à cette tribune, ces deux objectifs ne sont pas séparés, mais confondus. Ils sont à la fois complémentaires et, dans une certaine mesure, contradictoires, et c'est bien là que réside toute la difficulté de la tâche du Gouvernement.

En effet, pour être efficace, ce qui suppose d'ailleurs un certain degré d'acceptation par l'opinion, l'arsenal de lutte contre l'inflation doit être utilisé dans une optique de progrès social. A l'inverse, la politique sociale, pour porter ses fruits, doit

respecter l'impératif économique. Autrement dit, l'élimination de l'adversaire « hausse des prix », ne doit pas pour autant signifier l'arrêt de mort du contribuable, de l'entreprise et des équipements prévus par le budget, tandis que la politique sociale doit savoir, à l'occasion, se plier aux contraintes de la politique anti-inflationniste.

Les mesures que vous nous proposez aujourd'hui répondent-elles à ce double impératif ? Telle est la question que nous avons à nous poser, et à vous poser, monsieur le ministre.

Tout d'abord, que penser du plan de lutte contre l'inflation tel qu'il est inscrit dans les dispositions de ce projet de loi ?

Notons tout de suite que ce collectif, qui se propose d'agir contre l'inflation, s'imposait par le seul fait qu'il faut d'abord subir cette inflation et donc en enregistrer les incidences sur les grandes masses des dépenses budgétaires.

A ce propos, il faut souligner que sur un total de charges supplémentaires de 8,6 milliards de francs, plus des deux tiers représentent l'incidence directe de l'inflation sur les seules dépenses de fonctionnement de l'administration — dépenses de carburant et de chauffage et surtout augmentation des rémunérations de la fonction publique — alors que le coût budgétaire des nouvelles mesures sociales ne s'inscrit que pour environ 13 p. 100 de l'ensemble des charges supplémentaires.

C'est principalement au moyen de la fiscalité que le Gouvernement entend financer les dépenses contenues dans le collectif puisque les mesures fiscales nouvelles que vous nous proposez, monsieur le ministre, doivent procurer 7,6 milliards de francs.

Bien entendu, cette ponction fiscale est au centre du dispositif d'ensemble prévu pour lutter contre l'inflation.

En ce qui concerne le prélèvement fiscal exceptionnel qui a été décidé, je note avec satisfaction qu'il porte sur la fiscalité directe, tandis que les plus-values recueillies au titre de la T. V. A. seront en grande partie stérilisées et que le taux de la taxe sur la valeur ajoutée appliquée aux transports en commun est lui-même abaissé. Je reviendrai plus tard sur ces deux points particuliers.

La majoration de l'impôt sur le revenu représente 2,5 milliards de francs, ce qui reste relativement mesuré par rapport aux quelque 40 milliards de francs du produit total de l'impôt sur le revenu.

De même, le nombre des contribuables touchés est-il relativement limité puisque, sur 11 millions d'assujettis à l'impôt sur le revenu, un million et demi seulement seront astreints à ce prélèvement exceptionnel.

Sans doute, sur le plan technique, pour obtenir un ralentissement important de la demande, l'idéal eût-il été de toucher le plus grand nombre de contribuables. Mais il ne s'agit pas seulement de freiner coûte que coûte la consommation des Français, il s'agit aussi de faire supporter les sacrifices aux plus favorisés, même si la méthode est moins efficace.

D'ailleurs, pour réussir, la lutte contre l'inflation doit être acceptée par les Français. Qui comprendrait qu'on fasse payer chacun sans tenir compte des situations respectives ? Je crois devoir insister sur la nécessité qui s'impose au Gouvernement d'expliquer la portée véritable des mesures qu'il propose, car leur acceptation est liée, si je puis dire, à leur compréhension. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Il est donc normal que le Gouvernement ait eu le souci de faire reposer le poids du prélèvement fiscal sur les contribuables les moins vulnérables. Il n'en est pas moins évident que cette concentration dans la répartition du prélèvement rend la facture d'autant plus lourde à supporter par ceux qui sont touchés.

C'est pourquoi j'ai noté avec intérêt les différents correctifs que le Gouvernement a prévus pour atténuer et moduler les rigueurs de ce prélèvement fiscal, en particulier le système du remboursement total ou partiel selon les tranches, le système de décade et surtout le calcul en fonction du quotient familial, qui montre tout l'intérêt que porte le Gouvernement à la politique familiale.

Du point de vue technique, ces divers correctifs compliquent, à coup sûr, les dispositions proposées. Mais comment faire autrement, dès lors qu'il s'agit de moduler l'effort demandé ?

A propos, monsieur le ministre, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « remboursement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1975 ». En outre, puis-je vous demander quelles seront les modalités de ce remboursement ?

Il reste que, comme toujours, la majoration de l'impôt sur le revenu pèse sur ceux dont les revenus sont intégralement déclarés par des tiers. On peut dire que les salariés, cadres moyens et supérieurs ont un peu le sentiment d'être taillables et corvéables à merci : n'ayant aucune possibilité de dissimuler leur revenu, ils ne peuvent frauder le fisc.

Le Gouvernement a donc raison de nous proposer un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale. Je rappelle à cet égard qu'en 1973 la lutte contre la fraude a rapporté trois milliards de francs : cette somme peut paraître modeste, mais elle est quand même deux fois plus importante que celle qui avait été récupérée, à ce titre, en 1972. De toute façon, si limité qu'il soit, le résultat obtenu représente un pas supplémentaire vers la connaissance réelle du patrimoine de chacun, qui permettra d'appliquer, en toute vérité, la formule que notre Président de la République avait érigée en principe, lorsqu'il remplissait les fonctions, que vous assumez aujourd'hui, monsieur le ministre : « A revenu connu égal, impôt égal ». Telle est, en effet, la condition du progrès social et de la justice.

Le problème de la fraude se pose d'ailleurs également à propos d'une autre mesure que vous nous proposez : l'augmentation de la taxation des profits immobiliers. Cette mesure est justifiée : elle traduit la volonté du Gouvernement de taxer toutes les formes de revenus. Mais on sait que, spécialement dans ce domaine, l'évasion fiscale est considérable. La surtaxation va donc, là encore, peser sur ceux qui ne fraudent pas.

En outre, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur le problème — vous le connaissez d'ailleurs mieux que moi — que pose la « dérive » des prix, dont il est indispensable de tenir compte lorsqu'on procède à une taxation de la plus-value.

Il est essentiel, en effet, de taxer uniquement les profits résultant d'une véritable spéculation, et non la simple incidence de l'inflation. Enfin, il est urgent de mettre au point, dans de brefs délais, une vaste réforme de ce type d'imposition, car la législation actuelle, fort complexe, n'est plus à jour.

J'examinerai maintenant les mesures concernant la réduction de la demande des entreprises.

A lire le texte, on constate que le prélèvement sera important puisque l'accroissement de la charge fiscale sera de 18 p. 100 et que le produit total obtenu représentera cinq milliards de francs, soit les deux tiers du prélèvement fiscal total en ce domaine.

De plus intervient une mesure nouvelle dont il était question depuis longtemps : la taxation minimale des sociétés, fixée à trois mille francs. Une telle mesure semble justifiée : chacun sait, en effet, que, sur 247 000 sociétés françaises, 100 000 ne déclarent jamais de bénéfices.

Mais ce sont les entreprises qui supportent l'accroissement du S.M.I.C. et qui subiront un encadrement très strict du crédit.

En fixant à 13 p. 100 la progression nominale des encours sur douze mois, vous organisez, monsieur le ministre, un rationnement du crédit en volume. Il serait donc souhaitable de nuancer un mécanisme d'endiguement trop rigoureux, en particulier pour les petites et moyennes entreprises qui ne disposent finalement que d'une gamme très restreinte de formules de financement, ainsi que pour l'ensemble des crédits à l'exportation et pour certains équipements prioritaires.

Alors, M. Michel Debré posait la question tout à l'heure, ces mesures représentent-elles trop, ou trop peu ?

Sans doute, les défenseurs des entreprises diront-ils qu'elles représentent trop. Mais ils doivent se souvenir qu'en Allemagne fédérale la lutte contre l'inflation s'est traduite par une taxe de 10 p. 100 sur les investissements et par la suppression totale de l'amortissement dégressif.

Les mesures envisagées représenteraient-elles alors trop peu ? N'oublions pas qu'en Allemagne fédérale les dispositions prises se sont traduites par un accroissement considérable du chômage.

La marge de manœuvre est donc faible. Le plan du Gouvernement a, me semble-t-il, le mérite d'opérer en douceur. Il tend à provoquer un ralentissement de la demande des entreprises tout en maintenant un certain niveau d'investissements.

En effet, la limitation des possibilités d'amortissement dégressif n'est pas de nature à stopper brutalement les investissements. Mais il reste à souhaiter que vous preniez, monsieur le ministre, des mesures propres à inciter les entreprises à orienter leurs capacités de production vers l'extérieur, cela afin de rééquilibrer rapidement — vous l'avez souligné tout à l'heure — notre balance commerciale.

Enfin, nous notons avec satisfaction que, si le Gouvernement a décidé de stériliser la plus grande part du produit des plus-values nées de l'inflation et recueillies au titre de la T.V.A., il en affecte une partie — vous avez cité le chiffre, monsieur le ministre — soit plus de un milliard de francs, à un paiement anticipé des sommes dues aux communes au titre du V.R.T.S., c'est-à-dire du versement représentatif de la taxe sur les salaires. Voilà une heureuse décision qui réjouira les nombreux magistrats municipaux qui, eux aussi, sont confrontés à des situations financières notablement aggravées par l'inflation.

J'évoquerai brièvement maintenant les retombées, sur le plan social notamment, des mesures que vous nous proposez.

Les dépenses inscrites dans le collectif n'expriment pas, dans leur totalité, les mesures sociales décidées dans le dessein de franchir une première étape dans la construction d'une société plus juste. En effet, si l'augmentation des prestations « vieillesse » représente une dépense de 840 millions de francs à la charge du budget de l'Etat, la revalorisation des allocations familiales est assise sur les cotisations patronales ; de même, la hausse du S. M. I. C. est à la charge des entreprises : le total des mesures nouvelles représente, en réalité, une somme de 2,5 milliards de francs.

Pour être concret, je dirai qu'on injectera d'une part ce que l'on prélèvera d'autre part par l'impôt. Certes, cela est légitime du point de vue de la justice sociale. Mais est-ce compatible avec l'impératif économique ? Je répondrai, quant à moi, par l'affirmative, mais j'emploierai le mode conditionnel : oui... si nous arrivons à améliorer la politique de l'épargne.

On peut se demander, en effet, si les mesures décidées en faveur de l'épargne sont et se révéleront valables.

Certes, tout accroissement d'un point des taux d'intérêts servis par les caisses d'épargne représente une dépense de 1,8 milliard de francs pour la Caisse des dépôts et consignations. Celle-ci, par voie de conséquence, est alors obligée d'augmenter les taux des prêts consentis aux collectivités locales. Le problème devient alors celui du « serpent qui se mord la queue ».

Cependant, en dépit de l'inflation, les dépôts continuent de croître. Mais n'oubliez pas, monsieur le ministre, que, d'une part, vous prélevez sur les contribuables aisés qui épargnent davantage — et ce prélèvement fiscal pèsera sans doute relativement plus sur leur capacité d'épargne que sur leurs dépenses de consommation — et que, d'autre part, c'est normal, vous donnez aux moins aisés qui, par définition, n'épargnent pas.

Mon collègue M. Frédéric-Dupont vous entretiendra de ce problème de l'épargne ; je n'insiste donc pas sur ce point.

Je relève, parmi les autres dépenses, la création d'une allocation de rentrée scolaire et j'y vois la préoccupation du Gouvernement de tenir compte des frais spécifiques qu'entraîne, surtout pour les familles modestes, toute rentrée scolaire.

Bien entendu, je me réjouis de cette mesure. Mais j'aurais souhaité, monsieur le ministre, voir figurer dans ce collectif des crédits qui permettraient de créer, à la rentrée, de nouveaux postes d'enseignants. Vous n'ignorez pas les efforts considérables réalisés récemment par les municipalités pour la construction d'écoles maternelles modernes, surtout dans les villes nouvelles et à la périphérie des grandes villes. Il est dommage que, faute de création de postes, ces écoles maternelles restent inutilisées.

Ma dernière remarque portera sur la hausse des tarifs de l'énergie et des tarifs publics. Je constate qu'elle reste limitée pour ne pas peser exagérément sur le budget des ménages. On évite donc le rationnement par l'argent, le plus efficace peut-être, mais aussi le plus injuste.

Notons au passage que ce choix entraîne une augmentation des subventions aux entreprises publiques. Voilà qui manifeste clairement la complémentarité des impératifs économiques et sociaux, mais aussi leur contradiction.

En effet, s'il est légitime de limiter la hausse des tarifs de l'énergie — qu'aurait-elle été si le Gouvernement avait accepté les propositions des entreprises publiques ? — il est toutefois permis de s'interroger sur l'efficacité à long terme d'une telle politique.

Privilégier le consommateur ou donner aux entreprises publiques une réelle autonomie financière, c'est en ces termes que se pose le choix qui, je le crois, n'est pas simple. Ne serait-il cependant pas nécessaire, au moment où, une fois de plus, on est contraint d'accorder des subventions, d'envisager une authentique réforme des structures financières de ces entreprises ?

La hausse des tarifs de l'énergie a permis, par ailleurs, de décider une mesure très nouvelle et qu'il faut saluer au passage : l'augmentation de cinq centimes, par litre, de la taxe sur les carburants va permettre, en effet, de réduire le taux de la T. V. A. perçue sur les transports en commun.

Pour schématiser, je dirai qu'on s'efforce ainsi de favoriser le transfert d'une consommation individuelle vers une consommation collective.

Cette initiative est, parmi d'autres, une des preuves les plus tangibles qu'aujourd'hui nous franchissons ensemble une première étape dans la construction de cette société plus fraternelle que le Président de la République nous a promise.

Vous suscitez en nous, monsieur le ministre, un grand espoir. Cet espoir est à la mesure de l'effort que nous devons fournir pour affronter ensemble les difficultés de l'heure.

Nous vous faisons confiance, et je tiens à vous assurer du soutien des républicains indépendants dans cet effort qui doit conduire jusqu'à la victoire et au succès complet que nous souhaitons tous. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs démocrates sociaux et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Baillet.

**M. Louis Baillet.** Mesdames, messieurs, un mois après la mise en place du Gouvernement issu de l'élection présidentielle, la discussion du projet de loi de finances rectificative permet de connaître les véritables intentions du pouvoir.

La déclaration du Gouvernement, lors du débat de politique générale qui s'est instauré ici le 5 juin, était encore marquée par la campagne électorale. Aujourd'hui, les choses sont claires : finie la démagogie ; foin des promesses ! Comme disent les spécialistes, on en vient aux choses sérieuses !

Une ligne directrice se dégage nettement de l'ensemble des mesures que vous avez prises : l'austérité. Mais austérité pour qui ? Pour les salariés, pour les familles de condition modeste, pour les travailleurs indépendants, pour les petites et moyennes entreprises.

En revanche, comme nous le verrons plus loin, les grandes sociétés ont, une fois de plus, tiré des avantages appréciables des mesures décidées.

Au moment où le Président de la République et son Premier ministre parlent tant de changement, la loi de finances rectificative montre au contraire que le pouvoir poursuit la politique économique et financière déjà décidée avant la campagne pour l'élection présidentielle.

En effet, en mars dernier, le ministre de l'économie et des finances faisait connaître la teneur d'une politique d'austérité plus sévère dans ses objectifs.

Aujourd'hui, l'austérité semble atténuée. C'est ainsi que les journaux et la radio, qui avaient annoncé une hausse importante du prix de l'essence, ont manifesté une certaine surprise lorsqu'on a appris que les prix du « super » et de l'essence ordinaire seraient augmentés de 5 centimes et que les majorations d'impôts toucheraient seulement 1 450 000 contribuables sur 10 500 000.

En réalité, le Gouvernement a été contraint de lâcher du lest. Il a été obligé de tenir compte des résultats de l'élection présidentielle.

Les 13 millions de Français et Françaises qui ont voté pour François Mitterrand et les millions d'autres qui, en votant pour M. Giscard d'Estaing, ont exprimé leur volonté de changement vous ont contraint, monsieur le ministre, et avec vous le Gouvernement, à ne pas aller aussi loin que vous l'auriez voulu. Mais vos déclarations montrent que le Gouvernement ne veut pas en rester là. Aujourd'hui, nous discutons d'une première étape ; la seconde viendra dans quelques mois.

La presse rapporte une déclaration de M. Chirac devant le groupe U. D. R. de l'Assemblée nationale, qui laisse prévoir un prochain budget d'austérité, un budget draconien. Déjà, vous préparez l'opinion publique à subir un choc qui ne manquera pas d'être violent. Comment interpréter autrement ce que vous avez dit au forum organisé par un hebdomadaire économique : « Ou vous acceptez la cure de désintoxication que nous proposons, ou bien nous serons amenés à prendre, dans un délai de six mois à un an, des mesures en comparaison desquelles celles-ci feront figure de choses amusantes. »

Nous l'avons dit et répété, la France est en crise. Le Premier ministre a essayé lundi dernier, à la télévision, de nier cette évidence. Pourtant, le journal de l'U. D. R., *La Nation*, écrivait récemment : « Le drame est derrière la porte. La France est dans une situation de crise grave dont personne ne peut aujourd'hui prévoir le dénouement. »

Or, face à cette crise, vous ne prenez pas les mesures qui s'imposent. Vous ne vous attaquez pas aux maux réels. Votre plan n'est pas anti-inflationniste puisque, comme le souligne le rapport de la commission des finances, « il ne comporte pas les corrections aux causes spécifiques de l'inflation ».

D'ailleurs, dans une interview accordée à un journal du soir, vous avez déclaré, monsieur le ministre, que vous alliez « procéder par petites touches, faire des opérations faibles sur les prix, mais en revanche fortes sur les quantités ». Cela signifie que vous frappez la grande masse des consommateurs en portant atteinte à leurs revenus, c'est-à-dire à leur capacité d'achat.

En réalité, toute votre politique consiste à rendre les Français responsables de la situation actuelle, et même à les culpabiliser. Le mal, n'ayant pas été attaqué à la racine, ne pourra que progresser. Alors, dans quelques mois, vous tournant vers nos concitoyens, vous pourrez leur dire : « Je vous avais prévenus. Vous n'avez pas tenu compte de mes avertissements. Le refroidissement de l'inflation n'est pas suffisant. Nous sommes obligés de sévir. »

Pour expliquer l'inflation galopante, le Gouvernement insiste essentiellement sur l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières. Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer que les prix « flambaient » avant même que le prix du pétrole n'ait augmenté. D'ailleurs, les spécialistes — y compris ceux de l'O. C. D. E. — ont pu chiffrer à environ 3 p. 100 la répercussion de l'augmentation du prix du pétrole dans l'inflation. Le chah d'Iran, avec qui ont été conclus des accords que vous avez, monsieur le ministre, qualifiés de « fabuleux », a pu déclarer, au cours d'un débat télévisé, que cette répercussion n'était que de 1 p. 100, sans avoir été démenti par votre ministère. Le rapport de la commission des finances précise d'ailleurs : « Il faut bien convenir que l'augmentation des produits pétroliers et des matières premières n'explique qu'une partie de l'inflation française. »

En fait, l'inflation procède de causes internes, propres à l'économie de notre pays. Sa source essentielle réside non pas dans l'augmentation des revenus salariaux ou dans le relèvement des prix des matières premières, mais dans la hausse des profits des grands intérêts privés. La preuve nous en a été fournie par un fait d'actualité. Vos services, monsieur le ministre, viennent d'autoriser le relèvement immédiat de 5 p. 100 du prix des automobiles. La hausse en six mois atteint 12 p. 100. Or, dans le même temps, les salaires n'ont augmenté, en moyenne, pour les quatre firmes françaises de l'automobile, que de 6,6 p. 100, certaines firmes les ayant augmenté un peu plus, d'autres moins.

Personne ne pourra croire que les hausses des coûts de l'énergie et des matières premières justifient cette différence de 5,4 p. 100, d'autant que, dans le même temps, par suite de réductions d'effectifs et de diminution des horaires de travail — le chômage technique — la productivité s'est encore élevée. Cette nouvelle augmentation de prix constitue donc un facteur inflationniste dont vous portez la responsabilité.

La vérité est que les plus grands industriels ont profité de la hausse des prix du pétrole et des matières premières pour augmenter leurs propres prix, sans commune mesure, créant ainsi les conditions d'une suraccumulation de capital dont les investissements et l'exportation de capitaux sont l'expression la plus courante.

Toute votre politique tourne autour de ce dyptique que contenait déjà le plan d'austérité présenté en mars dernier par M. Giscard d'Estaing : diminuer la consommation intérieure, favoriser l'augmentation des exportations. Les deux termes sont constamment mis en opposition : depuis plus de quinze ans, vous préconisez la réduction de la consommation au profit des exportations. Dans le projet de loi, il est même précisé que la capacité productive du pays ne peut pas à la fois satisfaire la consommation intérieure et l'exportation. Comme la recherche de l'équilibre de la balance commerciale impose de faire un choix, vous sacrifiez la consommation intérieure au profit des exportations.

Nous nous refusons à vous suivre sur ce chemin, car la capacité industrielle, en vérité, ne nous contraint pas à un tel choix. Ce qui est en cause, c'est l'orientation de la politique industrielle du pays : que de gâchis, de doubles emplois, de productions inutiles il serait possible de supprimer pour répondre à la fois à la demande intérieure et à l'exportation !

Mais tout a été mis en œuvre pour favoriser la concentration capitaliste et donner aux grands groupes monopolistes la taille internationale, sans qu'à aucun moment l'intérêt national ait été pris en compte. Et, aujourd'hui, vous parlez même de sur-investissements qui seraient cause d'inflation.

Selon vous, monsieur le ministre, notre pays manquerait de main-d'œuvre qualifiée ou hautement qualifiée. Mais à qui la faute ? Comment se fait-il que, depuis des années, l'enseignement technique soit le parent pauvre de l'éducation nationale ? Et ce n'est pas la loi Royer sur l'enseignement technique votée par le Parlement, qui permettra de remédier à cet état de choses.

Les mesures que vous avez décidées sont, une fois de plus, dirigées contre la masse des Français, contre les salariés, les travailleurs indépendants de la ville et de la campagne, contre les personnes âgées, contre les petites et moyennes entreprises.

« Et les augmentations du S. M. L. C., des retraites, des allocations familiales, qu'en faites-vous ? », me répondez-vous. Nous ne les méestimons pas. Elles apporteront un léger mieux dans les conditions de vie de ceux qui en bénéficieront, mais elles sont évidemment loin de correspondre aux besoins. Après toutes les promesses faites pendant la campagne électorale, c'était le minimum auquel vous étiez obligé. Cependant, tous les observateurs s'accordent à reconnaître que ces augmentations sont déjà en partie « mangées » par l'inflation. Car c'est de l'inflation qu'il nous faut parler. Et les hausses de prix qui sont entrées en application le 1<sup>er</sup> juillet, notamment celle des loyers, vont immédiatement agir dans ce sens.

De mai 1973 à janvier 1974, l'indice des prix de l'I. N. S. E. E. a crû de 13,5 p. 100 et, de janvier à mai 1974, il a augmenté de 5,4 p. 100, ce qui représente un taux annuel de progression de 17,1 p. 100. Pendant la même période, l'indice de la C. G. T., qui tient mieux compte des réalités et accorde notamment dans la pondération des postes une place plus juste à l'alimentation et surtout au logement, a progressé de 6,2 p. 100, ce qui correspond à un taux annuel de 19,8 p. 100. Tout indique donc que l'augmentation des prix se situera cette année entre 18 et 20 p. 100. Cette inflation provoque des ravages dans le pouvoir d'achat des travailleurs, des personnes âgées : mais vous vous refusez à l'attaquer de front.

Vous disposiez pourtant d'un moyen de ralentir la hausse des prix : supprimer la T. V. A. sur les produits de consommation courante et réduire les taux auxquels sont soumis certains autres produits. Une telle mesure avait même été envisagée par le ministre des finances dans le plan d'austérité de mars. Aujourd'hui, il n'en est plus du tout question. Pourtant, les plus-values fiscales dues à l'inflation auraient pu être au moins utilisées en partie à cet effet ; mais vous ne l'avez pas voulu.

Il y a deux semaines, grand bruit a été fait sur le remboursement à la Banque de France d'une avance à l'Etat de 3,5 milliard de francs : vous le rappelez tout à l'heure à cette tribune, monsieur le ministre. Or cette somme, qui ne représente qu'une partie des dix, douze ou peut-être quinze milliards de francs de plus-values fiscales, aurait pu aisément être consacrée à la baisse des prix des produits alimentaires, notamment.

Une enquête récente d'une revue féminine révèle que 32 p. 100 des Français restreignent leur consommation de viande, 28 p. 100 leur consommation d'huile et nombre d'entre eux leur consommation de fruits et légumes, alors même qu'on les détruit en grandes quantités. La réduction des taux de la T. V. A. aurait permis à des centaines de milliers de familles et de personnes âgées de se procurer des produits dont elles se privent et, du même coup, aurait aidé à l'écoulement de la production agricole, dont la mévente entraîne la baisse du revenu des agriculteurs.

La politique d'encadrement du crédit, que vous avez décidée également et qui se traduit par des taux d'intérêt usuraires, contribuera aussi à porter atteinte au niveau de vie des ménages disposant des revenus les plus modestes, notamment des jeunes ménages qui ont recours au crédit pour se loger, se meubler et, d'une manière générale, pour essayer d'améliorer leurs conditions de vie.

Enfin, en décidant d'augmenter les impôts de 1 million 450 000 contribuables, vous complétez le dispositif qui porte atteinte au pouvoir d'achat de salariés, notamment des ouvriers qualifiés, des ménages où le mari et la femme travaillent, des cadres moyens, des ingénieurs. Vous portez aussi atteinte au pouvoir d'achat de certaines professions libérales dont le statut s'apparente à celui des salariés.

Comme l'a déclaré le rapporteur général du budget, cette ponction « sera supportée par les revenus actuellement bien connus et normalement imposés, alors que ceux qui sont sous-imposés n'en seront évidemment pas affectés ».

Cette décision d'augmenter les impôts a provoqué parmi les ingénieurs, cadres et techniciens notamment, à qui l'ancien ministre des finances avait fait des promesses nombreuses dont celle de ne pas toucher à la fiscalité les concernant, une vive émotion et une profonde réprobation. Cette réprobation est d'autant plus légitime que vous n'avez rien dit, monsieur le ministre — ou presque rien, si l'on s'en tient aux chiffres que vous avez donnés — de la fraude fiscale qui, pourtant, sévit avec force : d'autre part, votre opération « signes extérieurs de richesse » n'est en fait que de la poudre aux yeux puisque seulement 1 600 contribuables seront atteints, si l'on en croit la commission des finances.

Enfin, vous accompagnez votre politique de diminution de la consommation intérieure d'une incitation à l'épargne. Là encore, je citerai le rapport de la commission des finances : « La majoration de l'impôt sur le revenu aura donc pour effet, dans la mesure où l'imposition actuelle n'est pas équitable, d'aggraver les inégalités déjà constatées. » Mais le rapport n'est pas plus tendre en ce qui concerne les mesures dites d'« encouragement à l'épargne ». Se référant à un tableau établi par la chambre de commerce de Paris, le rapporteur général du budget note que, sur la base d'une hausse de prix à la consommation de 15 p. 100 — on est loin de la réalité — les taux réels de l'épargne sont tous négatifs, variant de moins 6,75 p. 100 à moins 13,3 p. 100 selon les types de placement.

Ainsi, on peut affirmer que les grandes sociétés capitalistes, en drainant l'épargne à leur profit, spolient les salariés et les retraités qui font des sacrifices pour mettre de l'argent de côté dans le seul but d'être à même d'affronter des jours plus difficiles.

Les mesures prises pour inciter à l'épargne sont un outrage aux épargnants : en effet, le relèvement de 0,5 p. 100 du taux d'intérêt appliqué aux livrets des caisses d'épargne ne représente que la moitié ou le tiers de la hausse mensuelle des prix. De même, on instaure une prime de 1,5 p. 100 sur les excédents de dépôts au cours du second semestre alors que les épargnants risquent de devoir retirer de l'argent de leurs livrets et de puiser dans leurs maigres réserves pour faire face à l'inflation ou à l'augmentation des impôts.

Votre politique d'austérité ne frappe pas seulement les salariés et les retraités ; elle frappe aussi, nous l'avons dit, les petites et moyennes entreprises, à la fois par l'encadrement du crédit et par la majoration de 18 p. 100 de l'impôt sur les sociétés.

Avec l'encadrement du crédit, on peut prévoir à coup sûr de nombreuses faillites et la fermeture de petites et moyennes entreprises déjà endettées. Nombre d'entre elles ne pourront plus faire face à des remboursements devenus de plus en plus lourds et les prochaines échéances seront très difficiles, d'autant que, dans le même temps, elles auront à supporter une surtaxe de 18 p. 100. Comme le note le rapporteur général de la commission des finances, cette surtaxe de 18 p. 100 devrait pouvoir être absorbée par les grandes sociétés, seul le minimum de 3 000 francs pouvant poser un problème à certaines petites entreprises déjà en difficulté.

Il est bien vrai que les grandes sociétés supporteront aisément soit le prélèvement de 3 000 francs — pour celles qui n'auront pas déclaré de bénéfices — soit la surtaxe de 18 p. 100 pour les autres. Leurs résultats d'exploitation de 1973 sont éloquentes et les avantages fiscaux dont elles bénéficient les placent en position de force par rapport aux petites et moyennes entreprises.

Le dispositif global que vous avez mis au point, monsieur le ministre, aura les mêmes effets que ceux qui ont déjà été appliqués par votre prédécesseur Rue de Rivoli : il aidera une nouvelle fois les grandes entreprises à améliorer leur taux de profit et frappera les petites et moyennes entreprises pour accélérer encore le mouvement de concentration.

Dans le rapport de la commission des finances, on relève cette observation, que nous avons faite nous-même : « Ne risque-t-on pas... de voir l'entreprise moyenne ou petite, qui constitue l'essentiel du tissu industriel, progressivement éloignée aussi bien des circuits financiers privés contraints à de sévères restrictions que des organismes publics qui... se montreront rigoureux dans l'appréciation des conditions d'attribution des fonds dont ils vont disposer. »

Après avoir fait toutes ces citations du rapport de la commission des finances, j'avoue ne pas comprendre comment le rapporteur général peut encore demander le vote de ce projet de loi.

**M. Maurice Papon, rapporteur général.** C'est parce que vous avez mal lu mon rapport, monsieur Baillot !

**M. Louis Baillot.** Au fond, monsieur le ministre, avec le dispositif que vous mettez en place, vous allez donner un sérieux coup de pouce à la disparition des petites et moyennes entreprises dont on comprend le profond malaise. Dans l'interview accordée à ce journal du soir dont nous avons déjà parlé, vous ne cachez d'ailleurs pas vos intentions. Vous déclarez en effet : « Le ralentissement de certains secteurs de l'économie ne sera pas lié à l'atonie du secteur, mais à la différence entre les entreprises bien gérées et les entreprises mal gérées. »

Mais que signifient les expressions : « bien géré », « mal géré » ? Bien géré pour qui ? Et pour quoi faire ? Le dispositif global envisagé, notamment l'encadrement du crédit, peut facilement transformer une petite entreprise bien gérée en entreprise mal gérée, avec toutes les conséquences qui en résulteront, tout particulièrement sur l'emploi.

Car, que vous le vouliez ou non, le chemin que vous prenez conduira à une dégradation de l'emploi. N'est-ce pas d'ailleurs ce que prévoyait M. Montjoie en élaborant, au début de cette année, le plan d'austérité dont nous avons déjà parlé ? Selon lui, la France devrait compter plus d'un million de chômeurs en 1975, et la décision du Gouvernement d'arrêter l'entrée de la main-d'œuvre immigrée est significative à cet égard.

J'en viens maintenant aux questions relatives au commerce extérieur auxquelles le rapport a accordé une large place.

Les mesures décidées, notamment la diminution de la consommation intérieure, sont justifiées par la nécessité d'augmenter les exportations afin de rétablir la balance du commerce extérieur. Le déficit atteint des chiffres très importants : 16 milliards de francs pour les cinq premiers mois ; on peut penser qu'il s'élèvera, en année pleine, à quelque 40 milliards de francs. On est très loin des estimations très optimistes faites au début de l'année par le ministre des finances d'alors.

Comme pour l'inflation, le Gouvernement rend la situation internationale, et plus spécialement la hausse du prix du pétrole, responsable de ce déficit. Il est certain que cette hausse a eu des répercussions. Nous ne le nions pas. Mais était-ce la fatalité ? Faut-il en rendre responsables les pays producteurs à qui, pendant des années, le cartel du pétrole a imposé des prix à la production extrêmement bas sans commune mesure avec ceux qu'ils devaient payer pour leurs achats de produits manufacturés ou alimentaires ?

En réalité, on subit actuellement les méfaits d'une politique énergétique tout entière tournée vers le pétrole. Il n'est pas inutile de rappeler que notre pays est tributaire de l'étranger pour les trois quarts de son énergie, dont 65 p. 100 pour le seul pétrole.

Dans le débat que nous avons eu ici même, au mois de novembre dernier, nous avons montré qu'une autre politique énergétique était possible, qu'une meilleure utilisation des ressources nationales permettrait d'économiser une grande quantité de devises. Par exemple, la politique charbonnière poursuivie depuis plus d'une décennie a été manifestement néfaste. Chaque fois que nous l'avons proclamé du haut de cette tribune, nous avons été railés.

Pourtant, dans un article publié récemment dans un journal du soir, un des responsables des Charbonnages de France a écrit : « Si nos mines ne sont pas en mesure de fournir le supplément de charbon qui permettrait aux Français d'avoir moins froid l'hiver prochain, ce n'est pas le fait du hasard ni la conséquence de l'épuisement total des gisements, mais le résultat d'une volonté délibérée, celle de gouvernements qui ont décidé, il y a plus de dix ans, le sacrifice des houillères nationales sur l'autel du libéralisme économique. »

D'ailleurs, vous persévérez dans l'erreur. Ainsi, la subvention de 370 millions de francs aux houillères nationales est supprimée sous prétexte que le prix du charbon a été augmenté.

En fait, il faudrait changer complètement de politique non seulement en reconduisant cette aide aux charbonnages, mais encore en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour maintenir la production charbonnière à son niveau actuel.

C'est possible ; les experts sont formels à ce sujet. Dans l'article que je viens de citer, on peut lire : « Il n'est pas envisagé, évidemment, de revenir à des productions élevées, ce qui serait difficile. Mais il faut ralentir très fortement le rythme de la régression, tout supplément d'énergie d'origine nationale entraînant une économie de devises. Il serait inadmissible que de précieuses thermies restent définitivement stérilisées dans notre sous-sol. »

« Les calculs qui ont déterminé la politique énergétique de la France depuis dix ans ont été faits sur des bases essentiellement financières sans que soient pris en considération avec

sérieux les facteurs géopolitiques, malgré les avertissements donnés. Le pari avait été fait de fournir aux Français une énergie abondante et à bas prix. Il a été perdu ! »

Ce qui vient d'être dit à propos du charbon pourrait l'être au sujet de l'équipement hydro-électrique du pays. A la demande du Gouvernement, E. D. F. a décidé de fermer les régions d'équipement hydraulique de Marseille et de Chambéry alors que les torrents des Alpes pourraient fournir rapidement dix-huit à vingt milliards de kilowatts-heures.

Pour justifier ces mesures, le Gouvernement a décidé de faire porter tous les investissements sur la production d'électricité d'origine nucléaire. Là, paraît-il, serait la source essentielle des économies en devises.

Nous sommes tout à fait partisans de l'équipement du pays en centrales nucléaires, mais il faut en voir les limites, et nous pensons que c'est de la part du Gouvernement une fuite en avant qui présente quelque danger.

D'abord, il n'est pas du tout certain que les centrales nucléaires qu'E. D. F. a la charge de construire pourront être mises en fonctionnement aux dates prévues. Les possibilités de fabrication nationale sont, paraît-il, insuffisantes et, pour atteindre les objectifs fixés, des commandes très importantes ont d'ores et déjà été passées par Westinghouse-Creusot-Loire au Japon, aux U. S. A. et en Suède. Le paiement de ces commandes se fera en devises. Dans ces conditions, peut-on parler d'économie de devises ?

Ensuite — et ce n'est pas le moindre des dangers — la Framatome, qui doit construire dans l'immédiat une dizaine de centrales, est une société franco-américaine dans laquelle Westinghouse détient 45 p. 100 des actions. Outre que, dans ce domaine de pointe lourd en investissements, l'indépendance nationale se trouve compromise puisqu'il s'agit en l'occurrence de la filière américaine, il convient de relever que Westinghouse, société multinationale américaine, récupérera une quantité appréciable de devises correspondant à sa part de bénéfice dans Framatome et qu'elle pourra les faire sortir de France à sa guise. En fait, tout confirme que, toujours tributaire du cartel du pétrole, la politique énergétique du Gouvernement, qui se refuse à utiliser pleinement les richesses naturelles de la nation, continuera d'être source de déficit en devises.

Mais si grave que soit pour la France la « crise du pétrole », ses conséquences ne seraient pas aussi sérieuses si la structure et les orientations de notre commerce extérieur n'étaient en « désharmonie » avec les besoins d'un pays développé.

Le commerce extérieur français est un commerce déséquilibré. Les chiffres sont là qui le prouvent. Environ la moitié de nos exportations sont destinées aux pays du Marché commun, dont à peu près 20 p. 100 à la seule République fédérale d'Allemagne. Comme tous les pays de la C. E. E., et plus particulièrement la Grande-Bretagne et l'Italie, éprouvent aussi de grandes difficultés et cherchent à exporter par tous les moyens, une âpre concurrence se fait jour. C'est notamment le cas dans le secteur de l'automobile qui a été pour nous, c'est vrai, une source appréciable de devises au cours de ces dernières années. Actuellement, pour diverses raisons, nos exportations d'automobiles diminuent en importance relative et les statistiques récentes montrent que cette évolution ne ralentit pas.

De plus, notre commerce extérieur souffre d'une trop grande dépendance à l'égard de la République fédérale d'Allemagne. Non seulement la valeur du franc, en baisse constante par rapport au mark, est une source de déficit croissant de notre balance commerciale, mais la régression, voire l'abandon de certaines de nos productions, comme celle des machines-outils, contribue à accroître encore ce déficit. L'industrie de l'Allemagne de l'Ouest a conquis le monopole de la fabrication de très nombreux biens d'équipement ou productions mécaniques, ce qui place notre pays dans un état de dépendance technique et économique.

Pour équilibrer notre commerce extérieur, nous devons donc importer moins de produits finis, d'objets manufacturés, que nous pourrions produire en plus grande quantité si une impulsion était donnée à l'industrie de la machine-outil, à celle de la mécanique de précision et à la production de biens d'équipement. L'exportation de tels produits finis, qui incorporent plus de valeur ajoutée que les produits bruts ou semi-finis, serait ainsi à l'origine de rentrées appréciables de devises étrangères.

Enfin, en ce qui concerne le déséquilibre géographique de notre commerce extérieur, il convient de remarquer que, malgré les progrès enregistrés, nos échanges avec les pays socialistes et les pays en voie de développement sont encore d'une impor-

tance relativement faible. Faut-il rappeler que 3,6 p. 100 seulement de notre commerce extérieur se fait avec les pays socialistes et seulement 1,6 p. 100 avec la deuxième puissance industrielle du monde ? La France ne se place qu'au septième rang des pays qui commercent avec l'Union soviétique. Or, tout prouve que les échanges franco-soviétiques pourraient être portés à un niveau beaucoup plus élevé. Il faudrait, pour cela, que le Gouvernement s'affranchisse de la pression exercée par certains milieux d'affaires qui, comme les sociétés pétrolières, ont imposé que le volume de nos achats de pétrole soviétique soit limité à deux millions de tonnes par an.

De même, le commerce avec les pays en voie de développement pourrait être largement amplifié. Il faudrait pour cela mettre définitivement fin aux pratiques néo-colonialistes et admettre enfin que ces pays, qui ont acquis l'indépendance politique, ont aussi droit à l'indépendance économique. Sur cette base, des accords à long terme, d'Etat à Etat, pourraient être facilement conclus, dont notre commerce, et plus généralement notre économie, ne pourraient que tirer avantage, de même que les partenaires de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Au plan d'austérité, qui tend à faire supporter par les travailleurs et leurs familles le poids de l'inflation, devrait être substitué un plan de politique économique immédiate visant effectivement à réduire la hausse des prix et à satisfaire les besoins sociaux.

C'est ce que nous proposons.

Comme nous l'avons dit, pour juguler la vie chère, il faut procéder à une baisse des impôts de consommation. La T. V. A. devrait être portée au taux zéro pour les produits de première nécessité. Ce taux devrait être réduit pour les produits de grande consommation. Quant à la réduction de la T. V. A. sur les transports, elle aurait pu être financée par les plus-values fiscales antérieures sans qu'il soit nécessaire de procéder à une augmentation du prix des carburants.

S'agissant de l'impôt sur les revenus, aucune majoration ne devrait être demandée aux salariés.

Enfin, des mesures sociales immédiates devraient être prises pour assurer une progression correcte du pouvoir d'achat de toutes les victimes de l'inflation. Le salaire minimum devrait être porté à 1300 francs par mois pour quarante heures de travail hebdomadaire, soit 7,47 francs l'heure au 1<sup>er</sup> juillet.

De même, les prestations familiales devraient être revalorisées. Dans l'immédiat, il faudrait procéder à une augmentation de 30 p. 100 des allocations familiales. C'est possible en raison des excédents considérables accumulés dans les caisses d'allocations familiales et non utilisés.

De même, le minimum vieillesse à 17,26 francs par jour reste très en-deçà de ce qui est nécessaire simplement pour vivre dans des conditions décentes. Ce minimum devrait être porté à 660 francs par mois pour atteindre rapidement le niveau du S. M. I. C.

Ces mesures devraient s'accompagner de l'indexation de l'épargne populaire. Grâce à la T. V. A., l'Etat bénéficie de l'échelle mobile de ses ressources avec un effet immédiat. Pourquoi cette indexation serait-elle refusée à des millions de petits épargnants ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

De nombreuses familles vont se trouver dans une situation difficile pour payer le loyer de leur logement. C'est pourquoi, dans l'attente d'une réglementation des loyers et des charges tenant compte des ressources des familles, la mesure la plus urgente consiste à proroger le blocage des loyers jusqu'au 31 décembre 1974. Cette mesure répondrait à l'attente de millions de locataires.

La situation économique, et notamment le rationnement de la consommation intérieure, crée, nous l'avons dit, de graves menaces sur l'emploi. C'est pourquoi, au moment où ces problèmes se posent, il faut rappeler qu'avant toute fermeture d'entreprise ou licenciement collectif, obligation devrait être faite de soumettre la décision aux comités d'entreprise, aux conseils généraux ou régionaux qui pourraient alors la suspendre. En tout état de cause, il devrait être garanti aux travailleurs un reclassement équivalent en cas de licenciement.

En conclusion, le débat d'aujourd'hui confirme que la politique que vous poursuivez est pratiquement inacceptable. Malgré toutes les promesses électorales du candidat Giscard d'Estaing d'améliorer le sort des Français, vous ne pouvez d'ailleurs pas l'appliquer. Vous ne pouvez pas à la fois apporter plus de justice sociale et satisfaire la soif insatiable de profit des grandes sociétés qui est source d'inflation.

**M. Georges Gosnat.** Très bien !

**M. Louis Baillot.** Un changement de politique s'impose.

Deux ans après l'adoption du programme commun qui a scellé l'union de la gauche...

**M. Alexandre Bolo.** Lequel ?

**M. Louis Baillot.** ... les orientations fondamentales de ce programme, les grandes réformes de structures qu'il préconise, apparaissent plus que jamais comme la seule possibilité de résoudre les problèmes qui se posent à la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. le président.** Mesdames, messieurs, il paraît sage d'interrompre maintenant la discussion.

J'indique toutefois que compte tenu des temps de parole prévus, il nous faudra encore près de trois heures et demie ou quatre heures pour en finir avec la discussion générale. Il faudra aussi entendre la réponse du ministre. C'est dire qu'avec l'examen des articles, nous risquons fort d'être obligés de siéger jusqu'à l'heure du petit déjeuner. C'est pourquoi je propose à l'Assemblée, si la commission, le Gouvernement et les deux orateurs suivants y consentent, de fixer à vingt et une heures au lieu de vingt et une heures trente l'ouverture de la séance de ce soir.

Il n'y a pas d'opposition ?

**M. Marcel Rigout.** Si j'ai bien compris, monsieur le président, vous avez parlé de siéger jusqu'à l'heure du petit déjeuner. Est-ce à dire que vous envisagez de mener le débat jusqu'à son terme ?

**M. le président.** Cela a été effectivement envisagé.

**M. Marcel Rigout.** Par le Gouvernement !

Nous allons donc siéger jusqu'à sept heures demain matin !

**M. Alexandre Bolo.** Ce n'est pas sérieux !

**M. le président.** Décidons d'abord de l'heure à laquelle nous reprendrons nos travaux ce soir.

Je constate, en tout cas, que personne ne voit d'inconvénient à fixer à vingt et une heures l'ouverture de notre prochaine séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1974 (n° 1110) ; (rapport n° 1113 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LUDOMIR SAUNIER.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour de la deuxième session extraordinaire sera distribué ultérieurement.)